

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REUNION DU
30 JUIN 2012**

Procès verbal

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2012**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Pierre PONT

**Approbation du procès verbal du Conseil communautaire en date du 16 avril 2012
approuvé**

**Monsieur André BODART
Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement**

- 1** Eau : fonds de concours pour les citernes incendie des communes – principe de participation de la CAB – **adoptée à l'unanimité.**
- 2** Eau : SYMSAGEB : avenants n°2 aux conventions multipartites de financement n°7 et n°8 pour la mise en œuvre des études géotechniques nécessaires à la restauration hydromorphologique sur les bassins de la Liane et du Wimereux : **adoptée à l'unanimité.**
- 3** Eau : SYMSAGEB : convention multipartite de financement n°11 relative aux études préalables à la mise en place d'un programme de prévention des inondations sur l'amont du bassin versant de la Liane – **adoptée à l'unanimité.**
- 4** Assainissement : fonds de concours aux études sur les réseaux d'assainissement concourant à l'amélioration du traitement des eaux usées – principe de participation de la CAB – **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jacques POCHE
Vice-Président chargé des services en régie

- 5** Environnement : information : rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers – **le conseil a pris acte de ce rapport.**

Monsieur Hervé HENON
Vice-Président chargé des politiques solidaires et de l'emploi

- 6** Politique de la ville – programmation 2012 du Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération boulognoise – modifications de cofinancements CAB – **adoptée à l'unanimité.**
- 7** Économie sociale et solidaire/BGE Littoral Opale/accompagnement des projets de création et de développement – **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR
Vice-Président chargé de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8 Révision simplifiée du PLU de Wimille : bilan de la concertation et approbation – **adoptée à l'unanimité.**

9 Constitution de la Commission locale des AVAP de la Communauté d'agglomération du Boulonnais – **adoptée à l'unanimité.**

10 Création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur le territoire des communes de Wimereux et de Condette : Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – **adoptée à l'unanimité.**

11 Majoration automatique de 30% des droits à construire : modalités de la consultation du public – **adoptée à l'unanimité.**

12 Approbation des modifications de PLU des communes de Boulogne-sur-mer, Hesdin l'Abbé, Outreau, Le Portel, Wimille, Isques et Wimereux – **adoptée à l'unanimité.**

13 Zones d'aménagement concerté à vocation d'habitat à Baincthun et Outreau : modalités de mise à disposition des études d'impact – **adoptée à l'unanimité.**

POLITIQUE FONCIERE

14 Indemnisation pour départ amiable d'un locataire de la CAB sur Résurgat 1 – FERM'OPALE – **4 abstentions - adoptée à l'unanimité.**

15 Résurgat 1 Lot 108 sinistre – Indemnisation de préjudices immatériels d'un locataire – **4 abstentions - adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Daniel PARENTY
Vice-Président chargé des relations intercommunautaires
(Pays Boulonnais, SCOT, SMCO et Nausicaà)

16 Étude randonnée Pays boulonnais – **adoptée à l'unanimité.**

Madame Thérèse GUILBERT
Vice-Présidente chargée de la culture

17 Association Intramurock – demande de subvention – Olympic Drums – **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Claude JUDA
Vice-Président chargé du sport

18 Information : rapport annuel 2011 du délégataire de la piscine-patinoire Héricéa (Vert Marine) – **le conseil a pris acte de ce rapport.**

19 Avenant n°1 au Contrat d'affermage entre Ellipse et la CAB pour la gestion de la piscine-patinoire Héricéa – **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Christian FOURCROY
Vice-Président chargé des transports collectifs

20 TER MER 2012 : convention CAB/Conseil régional – avenant n°7 au contrat de délégation de service public – **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Président

Développement économique et portuaire

21 Soutien à l'association Boulogne Initiative – subvention 2012 – **adoptée à l'unanimité.**

Communication

22 Route du poisson : subvention à l'association pour la promotion du cheval dans la circonscription de Compiègne – **adoptée à l'unanimité.**

23 Route du poisson : subvention au Syndicat hippique boulonnais – **adoptée à l'unanimité.**

24 Animations proposées dans le cadre de l'arrivée de la 3ème étape du Tour de France 2012 – **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE

Vice-Président chargé des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances

25 Comptes administratifs 2011 et comptes de gestion 2011 – **4 abstentions - adoptée à l'unanimité.**

26 Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2011 – **2 abstentions - adoptée à l'unanimité.**

27 Autorisations de programme et crédits de paiement 2012 : modifications – **adoptée à l'unanimité.**

28 Décisions modificatives 2012. – **adoptée à l'unanimité**

29 Reconduction des subventions pour l'année 2012 – **adoptée à l'unanimité.**

30 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (EPIC) – vote des critères dérogatoires – **1 abstention - adoptée à l'unanimité.**

31 Dotation de solidarité communautaire (DSC) – modification des critères de répartition – **1 abstention - adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Pierre GOBERT
Vice-Président chargé du personnel

32 Avancement échelon spécial catégorie C – définition du taux de promotion - **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Président
Administration générale

33 Société d'économie mixte (SEM) : Prestations Funéraires Intercommunales (PFI) du Boulonnais – prises de participation au capital social de la future SEM funéraire Montpellier agglomération – **adoptée à l'unanimité.**

34 Société d'économie mixte (SEM) : Prestations funéraires intercommunales (PFI) du Boulonnais – modification du Capital social – **adoptée à l'unanimité.**

35 Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Nord/Pas-de-Calais sur la gestion de la Communauté d'agglomération du Boulonnais – **le conseil a pris acte de ce rapport.**

36 Publicité des arrêtés et décisions du Président – **le conseil a pris acte de cette publicité.**

37 Publicité des délibérations du Bureau – **le conseil a pris acte de cette publicité.**

Monsieur Hervé HENON
Vice-Président chargé des politiques solidaires et de l'emploi

38 Emploi/Antenne boulonnaise de l'Ecole de la deuxième chance Côte d'Opale/subvention d'équipement – **adoptée à l'unanimité.**

EAU
N°1/30-06-2012
FONDS DE CONCOURS POUR LES CITERNES INCENDIE DES COMMUNES
PRINCIPE DE PARTICIPATION DE LA CAB

Monsieur André BODART, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, expose :

Dans les zones faiblement urbanisées, il est parfois difficile voire même impossible de rendre compatible la desserte incendie et la distribution d'eau potable. C'est pourquoi, la solution des citernes incendie est alors envisagée pour éviter de surdimensionner le réseau d'eau potable.

Lorsqu'une commune de la CAB souhaite installer une citerne incendie conformément à son schéma directeur de défense incendie, la CAB en participant à ces travaux s'épargne donc le surcoût d'un surdimensionnement des canalisations de distribution d'eau potable qui alimenteraient un poteau d'incendie.

Il est donc proposé que les communes sollicitent l'aide de la CAB pour le versement d'un fonds de concours pour financer leur projet.

Le montant du fonds de concours s'élèverait à 50 % du montant HT des travaux restants à la charge de la commune (subvention éventuelle déduite).

Conformément à la délibération du Conseil du 22 octobre 2009, le Bureau communautaire sera amené à se prononcer sur l'octroi de ces fonds de concours sous réserve des ouvertures de crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'accepter le principe de mise en place du fonds de concours pour la construction des citernes incendie par les communes de la CAB, dans les conditions définies ci-dessus.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

EAU

N°2/30-06-2012

SYMSAGEB : AVENANTS N°2 AUX CONVENTIONS MULTIPARTITES DE FINANCEMENT N°7 ET N°8 POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES NÉCESSAIRES À LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE SUR LES BASSINS DE LA LIANE ET DU WIMEREUX

Monsieur André BODART, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, donne la parole à Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, pour rapporter cette délibération :

Les conventions n°7 et 8 entre le SYMSAGEB, la CAB et la Communauté de communes de Desvres-Samer encadrent respectivement le financement des dépenses nécessaires à l'élaboration des programmes de restauration hydromorphologique sur les bassins de la Liane et du Wimereux.

En parallèle de l'étude de maîtrise d'œuvre, des études géotechniques doivent être engagées pour le dimensionnement des aménagements, notamment dans le cas de l'effacement des ouvrages. Ces investigations serviront à l'établissement des phases Projet (PRO) des études de maîtrise d'œuvre.

Or, les montants de la convention n°8 relative aux dépenses sur le Wimereux s'avèrent insuffisants au regard du nombre de sites sur lesquels une étude géotechnique est nécessaire. A l'inverse, les crédits prévus dans la convention n°7 relative au bassin de la Liane sont supérieurs aux besoins d'expertise géotechnique.

Les études géotechniques nécessaires sur le bassin de la Liane sont estimées à 30.000 € HT. Compte tenu des montants prévus initialement, il convient de diminuer le montant de la convention n°7 de 40.000 € HT soit 40.433,41 € net de FCTVA. Le montant de la convention n°7 s'établit ainsi à 184.326,59 € nets de FCTVA.

Les études géotechniques nécessaires sur le bassin du Wimereux sont estimées à 50.000 € HT. Compte tenu des montants prévus initialement, il convient d'augmenter le montant de la convention n°8 de 40.000 € HT soit 40.433,41 € net de FCTVA. Le montant de la convention n°8 s'établit ainsi à 123.726,41 € nets de FCTVA.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'approuver les termes des avenants tels que définis ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants n°2 des conventions multipartites n°7 et n°8 avec le Symsageb.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

EAU

N°3/30-06-2012

SYMSAGEB : CONVENTION MULTIPARTITE DE FINANCEMENT N°11 RELATIVE AUX ÉTUDES PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR L'AMONT DU BASSIN VERSANT DE LA LIANE

Monsieur André BODART, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, donne la parole à Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, pour rapporter cette délibération :

La convention multipartite de financement n°4 signée entre le Symsageb, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la Communauté de Communes de Desvres – Samer (CCDS) a encadré la participation financière des intercommunalités concernées sur le bassin de la Liane aux premières opérations de prévention des inondations de la Liane. Ce programme, articulé autour du premier dispositif PAPI (Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations) s'est focalisé sur le secteur de l'aval de la Liane, concentrant les enjeux les plus importants au regard du risque d'inondation.

Néanmoins, le secteur de l'amont de la Liane présente également des enjeux importants qu'il convient d'intégrer dans la politique de prévention des risques d'inondation.

Afin de déterminer les interventions à mettre en œuvre sur l'amont du bassin versant, des études préalables doivent être engagées. Il s'agit notamment de mener à bien une étude hydraulique visant à établir des propositions d'aménagement. Le remplacement du parc de stations de mesure de niveau fait également partie du programme de la présente convention. Il convient enfin d'inclure des dépenses diverses (études topographiques, géotechniques, insertions presse, indemnités d'occupation temporaire, reproduction de plans, etc...).

Une convention multipartite a été élaborée pour encadrer les modalités de participation financière des intercommunalités sur ce programme. Elle s'étend sur la période 2012-2014.

L'estimation des dépenses s'élève à 150 000 € HT sur la période 2012 – 2014, soit 151 625,29 € nets de FCTVA.

Le financement est assumé par les EPCI suivant la règle de répartition prévue par la délibération du 16 février 2009, à savoir :

- 86 % pour la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (130 397,75 € nets de FCTVA en valeur estimée)
- 14 % pour la Communauté de Communes de Desvres – Samer (21 227,54 € nets de FCTVA en valeur estimée).

L'autorisation de programme correspondante sera modifiée en conséquence.

Le montant des participations de chaque EPCI aux investissements prendra en compte le montant total des travaux net de FCTVA et net de subventions.

Les subventions attendues sur ce programme sont estimées à 49,20 % de l'enveloppe globale. Néanmoins, aucune subvention n'est accordée à ce jour. Les participations des EPCI seront

appelées au fur et à mesure des dépenses sur les montants nets de FCTVA.

Les subventions obtenues par le SYMSAGEB seront remboursées aux EPCI dès leur réception.

A la signature de la convention, un acompte de 20% sera demandé sur le montant total de la convention net de FCTVA et net de subventions estimées, soit un acompte de 13.248,41 € pour la CAB et de 2.156,72 € pour la CCDS.

Les versements des EPCI seront effectués périodiquement, sur présentation d'un titre de recette par le SYMSAGEB.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'autoriser le président, ou son représentant à signer la convention multipartite n°11 avec le Symsageb relative à l'amont du bassin versant de la Liane, suivant les termes définis ci-dessus.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

ASSAINISSEMENT
N°4/30-06-2012
FONDS DE CONCOURS AUX ETUDES SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
CONCOURANT A L'AMELIORATION DU TRAITEMENT DES EAUX USEES – PRINCIPE
DE PARTICIPATION DE LA CAB

Monsieur André BODART, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, expose :

La communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) est susceptible de financer sous forme de fonds de concours, les études lancées par les communes ou les syndicats portant sur les réseaux d'assainissement et concourant à l'amélioration du traitement des eaux usées.

- Conditions de financement :

Dans le cadre de l'élaboration des études « loi sur l'eau » pour le système d'assainissement reprenant, les réseaux et la station d'épuration, dossier financé par la CAB, il est nécessaire pour le montage du dossier de réaliser des études diagnostiques sur les réseaux.

Les études concernent les réseaux d'assainissement séparatifs, unitaires et pluviaux. Elles visent à l'amélioration hydraulique et la diminution d'intrusion d'eau parasite dans la station d'épuration.

Ces études sont à charge du maître d'ouvrage compétent en matière de réseaux. Dans ce cadre, la CAB est susceptible de participer au financement des études menées par le maître d'ouvrage du territoire, en complément des aides éventuelles de l'Agence de l'Eau.

Sont exclus les passages caméra, les contrôles du bon raccordement des habitations sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales et les travaux sur les réseaux qui résultent de l'étude.

- Montant du financement :

La CAB participerait au financement jusqu'à 25% du montant HT de l'étude.

Conformément à la délibération du Conseil du 22 octobre 2009, le Bureau communautaire sera amené à se prononcer sur l'octroi de ces fonds de concours sous réserve des ouvertures de crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'accepter le principe de mise en place d'une participation sous forme de fonds de**

concours aux études sur les réseaux d'assainissement participant à l'amélioration du traitement des eaux usées dans les conditions définies ci-dessus.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

ENVIRONNEMENT
N°5/30-06-2012
INFORMATION - RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Monsieur Jacques POCHET, Vice-Président en charge des services en régie, expose :

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales précise que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers, destiné notamment à l'information des usagers.

Il est présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au plus tard le 30 juin.

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à la CAB est ensuite destinataire du rapport annuel adopté par la CAB. Le maire présente dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné le ou les rapports qu'il a reçus, soit avant le 31 décembre.

Le rapport annuel est examiné par la commission consultative des services publics locaux.

Le présent rapport présente les conditions techniques et financières de valorisation et traitement des déchets ménagers pour la compétence « traitement ».

Les principaux indicateurs du rapport 2011 sont :

1/ Il résulte de ce rapport que le total des déchets traités et valorisés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais correspond à 85 102 tonnes soit une diminution de 1,3% par rapport à 2010.

2/ 43 % des déchets sont valorisés, par compostage (16%), par apport volontaire en déchetterie (13%) et grâce à la collecte sélective des emballages (14%). Les 57% des déchets restants sont enfouis pour un coût qui représente 110 € TTC / tonne.

3/ Le coût net de la compétence transport, traitement et valorisation des déchets ménagers pour l'année 2011 est de 7 345 909€ TTC (6 819 052€ en 2010) soit une hausse de 7,7% ou encore 60 €TTC/habitant ou 86,3 €TTC/tonne de déchets.

LES MEMBRES DU CONSEIL ONT PRIS ACTE DE CE RAPPORT

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI

N°6/30-06-2012

POLITIQUE DE LA VILLE-PROGRAMMATION 2012 DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE – MODIFICATIONS DE COFINANCEMENTS CAB

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) contribue depuis 2007 à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des habitants des quartiers reconnus prioritaires au travers des appels à projets annuels.

Jusqu'en 2014 et sans remettre en cause le périmètre, le CUCS a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise en améliorant le cadre et les conditions de vie.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais participe financièrement sous conditions à certains projets qui s'inscrivent dans les thématiques retenues dans le CUCS : emploi, habitat, santé, prévention et éducation.

Deux modifications doivent être apportées aux décisions de cofinancement prises lors de la réunion du Conseil en date du 16 avril 2012 :

Thématique Emploi

| Axe CUCS | Maître d'ouvrage | Projet | Budget | Aide CAB | |
|---|------------------------------|------------------------------|----------|----------|----------|
| | | | | Demandée | Allouée |
| Rapprocher entreprises et quartiers | Cercle Côte d'Opale Synergie | Forum Objectif Emploi 2012 | 36 388 € | 7 500 € | 14 125 € |
| Ancrer la création d'activités dans les quartiers | BGE Littoral Opale | Service Amorçage Projets ID9 | 42 331 € | 20 000 € | 4 838 € |

Les cofinancements de la CAB sont alloués sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 2012 (ligne budgétaire 520-6574121) et donnent lieu à la signature de conventions financières entre les différentes parties.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI

N°7/30-06-2012

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE/BGE LITTORAL OPALE/ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE CRÉATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

L'économie sociale et solidaire se définit bien comme une autre manière d'entreprendre. Sous forme associative, coopérative ou encore mutualiste, il s'agit de concilier l'impératif économique et l'exigence sociale.

L'accompagnement des projets de création et de développement dans ce domaine requiert des compétences particulières tant sur la gouvernance que le modèle économique qui ne sont pas suffisamment représentés dans le Boulonnais.

En cohérence avec les priorités du volet économie sociale et solidaire du Plan Local de Développement Économique du Boulonnais, la BGE Littoral Opale entend développer cette expertise en spécialisant un chargé de mission dans ce domaine.

La CAB reconnaît l'économie sociale et solidaire comme une voie de développement à part entière. Depuis plusieurs années, elle développe ses propres programmes et soutient des initiatives locales au travers notamment d'un appel à projets dédié.

Le renforcement de l'offre de services de la BGE Littoral Opale répond à une attente exprimée par le territoire :

- améliorer l'accompagnement des projets de création et de développement en matière d'économie sociale et solidaire ;
- augmenter la viabilité économique et sociale des projets ;
- sensibiliser les porteurs de projet et au-delà la population aux valeurs et pratiques de l'économie sociale et solidaire ;
- ...

Dans ces conditions, la CAB entend participer à cette évolution de l'offre de services de la BGE Littoral Opale en 2012 à hauteur de 15 162 € (en réorientant une partie des cofinancements préalablement affectés au Service d'Amorçage de Projets). D'autres cofinancements devront être réunis par la BGE Littoral Opale auprès du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et de l'Europe.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 6574124) une convention d'objectifs devra nécessairement lier la CAB et la BGE Littoral Opale.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;**

- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

| VOTES | | |
|------------------------------|---------------|-------------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
N°8/30-06-2012
RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU DE WIMILLE
BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Le Plan Local d'urbanisme de la commune de Wimille a fait l'objet d'une annulation contentieuse par décision du tribunal administratif de Lille en date du 23 juin 2011. Cette annulation a pour conséquence de remettre en vigueur le précédent Plan Local d'Urbanisme à contenu "Plan d'occupation des sols". Ce document ne permet plus de répondre à certains enjeux. Ainsi la partie Sud du territoire de Wimille qui était classée en zone AU à vocation d'habitat dans le PLU annulé est désormais matérialisée au plan local d'urbanisme remis en vigueur par une vaste zone 40NA destinée à l'accueil d'activités touristiques et sportives accompagnées d'un programme d'habitations. Ce classement ne permet donc plus la réalisation d'un projet d'habitat envisagé par la commune. Située en continuité du tissu urbain existant, et à proximité directe de la gare de Wimille-Wimereux, l'opération envisagée sous forme de Zone d'Aménagement Concerté prendra en compte les contraintes paysagères et environnementales de l'entrée Sud de la commune. Il convient donc de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation de cet aménagement d'ensemble.

Conformément à la délibération du 28 novembre 2011 fixant les modalités de la concertation préalable, deux dossiers de concertation présentant le projet de révision simplifiée ont été mis à la disposition du public accompagnés de deux registres au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi qu'en mairie de Wimille. Une annonce informant le public du début de la concertation a été publiée dans un journal habilité le 7 décembre 2011. Plusieurs remarques ont été inscrites dans les registres. Ces remarques font l'objet d'un bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

Deux réunions d'examen conjoint ont eu lieu avec les personnes publiques associées à la révision simplifiée, les comptes rendus de ces réunions ont été joints au dossier d'enquête publique.

Une enquête publique s'est déroulée du 13 février au 13 mars 2012 inclus, selon les formes réglementaires en vigueur, et le projet de révision simplifiée a fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur assorti d'une réserve : « *que les trois emplacements en zone U au nord et au centre de la zone ne soient pas repris en zone 30NAa dans le présent projet* ».

- Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L123.13, L123.19 et R123.15 à R123.25, L111-1-4 et L300.2,
- Vu le Plan local d'urbanisme à contenu Plan d'occupation des sols de Wimille,
- Vu la délibération du bureau communautaire du 28 novembre 2011 sur les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis par la révision simplifiée;
- Vu le rapport d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur en date du 12 avril 2012,
- Vu les réunions d'examen conjoint avec les personnes publiques associées
- Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- De tirer le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- De prendre en compte et donc de lever la réserve du commissaire enquêteur en excluant les trois parcelles classées initialement en zone U de la zone 30NAa prévue dans le cadre de la révision simplifiée ;
- D'approuver la révision simplifiée du PLU de Wimille telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- De dire que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123 -24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage à la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi qu'en mairie de Wimille durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et de sa publication au recueil des actes administratifs ;
- De dire que le dossier de révision simplifiée est tenu à la disposition du public en mairie de Wimille et au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- De dire que la présente délibération et les dispositions engendrées par la révision simplifiée du PLU, ne seront exécutoires qu'après :
 - un mois suivant sa réception par le Préfet du Pas de Calais,
 - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie et à la CAB durant un mois, insertion dans un journal publié dans le département).
- De dire que la présente délibération ainsi qu'un exemplaire du dossier de révision simplifiée seront adressés à :
 - Monsieur le Maire de Wimille,
 - Monsieur le Sous-Préfet,
 - Monsieur le Préfet,
 - Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des territoires et de la Mer pour diffusion.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
N°9/30-06-2012
CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DES AVAP DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

L'article 28 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi grenelle II », crée un nouveau type de périmètre de protection du patrimoine appelé à se substituer aux ZPPAUP: les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). La réforme est portée par une grande ambition : adapter cet outil patrimonial aux nouveaux enjeux environnementaux et urbains tout en donnant aux élus une marge d'appréciation plus importante à l'égard des projets réalisés dans les périmètres de protection.

Les articles L642-5 et L642-6 du code du patrimoine , qui viennent détailler les conditions de création et de fonctionnement des AVAP, précisent qu'une instance consultative, dénommée commission locale de l'AVAP, doit être créée par l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Cette commission sera en charge du suivi de l'élaboration des AVAP puis pourra être consultée sur les demandes d'autorisation de travaux, soit sur demande des communes concernées, soit à la demande du Préfet de région lors des recours contre les avis de l'architecte des bâtiments de France.

Cette commission doit être créée pour les ZPPAUP existantes ou pour les AVAP dont la mise à l'étude a été prescrite. Sur le territoire de la Communauté d'agglomération, deux AVAP sont en cours d'étude (Communes de Condette et de Wimereux) et une ZPPAUP est existante (Commune de Boulogne sur Mer).

Conformément aux dispositions du code du patrimoine, il est proposé de composer cette commission comme suit :

- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ou son représentant,
- Sept conseillers communautaires désignés par leurs pairs,
- Quatre personnes qualifiées dont deux au titre du patrimoine culturel local et deux au titre des intérêts économiques locaux, désignés par le conseil communautaire,
- Monsieur le Préfet de Région,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement,
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles.

L'architecte des Bâtiments de France assistant avec voix consultative aux réunions de la commission.

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du Code Général des Collectivités

territoriales (...) il est voté au scrutin secret :

- 1- Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2- Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation (...).

Le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations (...), article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Les candidats à la commission locale des AVAP sont pour les :

► 8 représentants de la Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- Christian BALY (représentant du président de la CAB)
- Dominique LEFEBVRE
- Claude ALLAN
- Frédérique BIGOT
- Laurence COLLAS
- Kaddour-Jean DERRAR
- Francis RUELLE
- Alain CAILLIEZ

► 2 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local :

- Laurence LOUCHEZ, représentant la CCI Côte d'Opale.
- Olivier DELBECQ, représentant l'Agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale.

► 2 personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux :

- Jean-Pierre GEIB, représentant le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.
- Frédéric DEBUSSCHE, technicien spécialisé dans le patrimoine local.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **De créer la commission locale des AVAP et d'approuver la composition de cette dernière telle que définie ci-dessus.**
- **De désigner à la commission locale des AVAP :**
 - **8 représentants de la Communauté d'agglomération du Boulonnais :**
 - **Christian BALY (représentant le président de la CAB)**
 - **Dominique LEFEBVRE**
 - **Claude ALLAN**

- **Frédérique BIGOT**
- **Laurence COLLAS**
- **Kaddour-Jean DERRAR**
- **Francis RUELLE**
- **Alain CAILLIEZ**

▶ **2 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local :**

- **Laurence LOUCHEZ**, représentant la CCI Côte d'Opale.
- **Olivier DELBECQ**, représentant l'Agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale.

▶ **2 personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux :**

- **Jean-Pierre GEIB**, représentant le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.
- **Frédéric DEBUSSCHE**, technicien spécialisé dans le patrimoine local.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°10/30-06-2012

CRÉATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE WIMEREUX ET DE CONDETTE OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE.

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

L'article 28 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II », crée un nouveau type de périmètre de protection du patrimoine appelé à se substituer aux ZPPAUP: les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). La réforme est portée par une grande ambition : adapter cet outil patrimonial aux nouveaux enjeux environnementaux et urbains tout en donnant aux élus une marge d'appréciation plus importante à l'égard des projets réalisés dans les périmètres de protection.

Les communes de Wimereux et de Condettes se sont engagées dans une procédure de création d'une ZPPAUP. Dans le cadre de sa compétence en matière d'urbanisme, il appartient aujourd'hui à la Communauté d'agglomération de prendre en charge la création de ces AVAP.

La présente délibération a donc pour objet la décision de mise à l'étude de la création de deux AVAP sur le territoire des communes de Wimereux et de Condettes, ainsi que la définition des modalités de la concertation prévue à l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

L'objectif de la création de ces deux AVAP est de constituer un instrument dédié à la protection du patrimoine bâti et de ses espaces dans toutes ses composantes (architecturale, urbaine, paysagère ...) associées à la dimension de développement durable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **D'engager la procédure de création d'une aire de mise en valeur du patrimoine sur les territoires des communes de Wimereux et de Condettes.**
- **D'approuver les objectifs poursuivis définis ci-dessus.**
- **De définir les modalités de la concertation avec le public comme suit :**

1/ Parution dans la presse de deux insertions afin d'informer le public de l'ouverture de la concertation.

2/ Mise à disposition d'un dossier présentant les projets d'AVAP, accompagné de registres permettant au public d'inscrire ses observations.

- *Au siège de la Communauté d' Agglomération du Boulonnais (durant les*

horaires d'ouverture)

– *En mairie de Wimereux et de Condette (durant les horaires d'ouverture)*

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°11/30-06-2012

MAJORATION AUTOMATIQUE DE 30 % DES DROITS À CONSTRUIRE : MODALITÉS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC.

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

La loi du 20 mars 2012 vise à rendre systématique une majoration de 30 % des droits à construire résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols fixées par le plan local d'urbanisme (PLU), pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Cette majoration uniforme de l'ensemble des règles d'urbanisme ne va s'opérer que de manière «aveugle» par rapport au bon fonctionnement du territoire et à la qualité du paysage urbain de l'agglomération. Un projet de densification, par ailleurs déjà engagé par la CAB à travers différents dispositifs, doit s'inscrire dans un projet de la collectivité et ne peut être généralisé sans lien avec les spécificités locales.

Les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de l'agglomération ont tous fait l'objet d'une réflexion approfondie permettant de fixer des règles cohérentes avec le territoire, le tissu urbain ou encore la préservation des paysages. Une majoration de 30% généralisée et automatique pourrait mettre en péril ce travail et ces réflexions.

Par ailleurs, pour les documents les plus anciens qui ne sont plus adaptés aux projets et aux enjeux de densification actuels, la CAB met régulièrement en place des procédures de modification permettant d'augmenter le coefficient d'occupation des sols (COS) ou de majorer les règles du volume constructible. De même, des procédures de modifications simplifiées sont menées permettant de majorer les règles du volume constructible pour la réalisation de logements aidés, ou encore pour encourager la construction de bâtiments à haute performance énergétique. Cependant, ces majorations se font systématiquement dans le respect des paysages, des formes urbaines et des spécificités des communes.

Enfin, les travaux en cours sur l'élaboration du PLU communautaire et du SCOT du Boulonnais visent à mettre en place un processus de densification ciblé, maîtrisé et cohérent avec les capacités des communes, leurs paysages urbains et naturels.

La Communauté d'agglomération peut délibérer afin que cette mesure ne s'applique pas sur tout ou partie du territoire après avoir recueilli l'avis du public sur la base d'une étude de l'impact de la mise en place du dispositif. Il appartient au conseil communautaire de déterminer les modalités de la consultation avec le public.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- D'engager la consultation du public sur la base d'une étude d'impact.**

– **De définir les modalités de cette consultation comme suit :**

1/ Parution dans la presse de deux insertions afin d'informer le public de l'ouverture de la consultation.

2/ Mise à disposition d'un dossier au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi que dans les 22 communes de la CAB comprenant l'étude de l'impact de la mesure et accompagné d'un registre permettant au public d'inscrire ses observations

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°12/30-06-2012

APPROBATION DES MODIFICATIONS DE PLU DES COMMUNES DE BOULOGNE SUR MER, HESDIN L'ABBÉ, OUTREAU, LE PORTEL, WIMILLE, ISQUES ET WIMEREUX.

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a, après avis favorable de la commission « Planification, prospectives et aménagement du territoire et patrimoine naturel », décidé de l'ouverture d'une enquête publique concernant la modification des plans locaux d'urbanisme des communes de Boulogne sur Mer, Wimille, Wimereux, Hesdin l'abbé, Outreau, Isques et le Portel. Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal administratif de Lille et une enquête publique s'est déroulée selon les formes réglementaires en vigueur du 19 Avril au 21 Mai 2012 inclus. Durant l'enquête, des permanences ont été tenues dans les communes concernées, ainsi qu'au siège de CAB, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de deux réserves sur les modifications proposées.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13, R123-15 et R123-19;

Vu les Plans Locaux d'urbanisme des communes de Boulogne sur Mer, Wimille, Wimereux, Hesdin l'Abbé, Outreau, Isques et le Portel ;

Vu l'absence de remarque des personnes publiques associées;

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 19 avril au 21 mai 2012 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les avis favorables des maires de communes concernées;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- De lever les réserves du commissaire enquêteur en modifiant la rédaction des projets de modification pour la commune de Boulogne sur Mer ;

- D'approuver les modifications des plans Locaux d'Urbanisme des communes de Boulogne sur Mer, Wimille, Wimereux, Hesdin l'abbé, Outreau, Isques et le Portel, telles qu'elles sont annexées à la présente délibération ;

- De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées et au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais durant un mois, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs ;

- De dire que la présente délibération ainsi que les Plans Locaux d'Urbanisme modifiés seront tenus à la disposition du public ;

- A la Sous Préfecture de Boulogne sur Mer,

- Aux mairies susvisées aux jours et heures d'ouverture,
- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais aux jours et heures d'ouverture;

- De dire qu'un exemplaire du dossier de modification sera adressé à :
 - Monsieur le Maire de chacune des communes concernées.
 - Monsieur le Sous-Préfet.
 - Monsieur le Directeur de la direction des territoires et de la mer.

| VOTES | | |
|-----------------------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°13/30-06-2012

ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ A VOCATION D'HABITAT A BAINCTHUN ET OUTREAU : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES ETUDES D'IMPACT

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans la création de deux zones d'aménagement concerté à vocation d'habitat sur les territoires des communes de Outreau et de Baincthun afin notamment de favoriser la création de logements. Les études ont permis de dégager les premiers scénarios d'aménagement répondant aux objectifs communautaires en matière de mixité sociale, de densité et de nombre de logements. A ce jour les deux études d'impact nécessaires dans le cadre de la procédure de création de ZAC sont finalisées et vont faire l'objet d'un examen de la part de l'autorité environnementale.

Il appartient donc au Conseil de la Communauté d'agglomération de définir les modalités de mise à disposition des deux études d'impact, concernant les deux projets de ZAC à Outreau et Baincthun.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- de définir les modalités de mise à disposition des deux études d'impact comme suit :

- Insertion dans deux journaux diffusés dans le département d'un avis informant le public de la mise à disposition des études d'impact huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.**
- Mise à disposition des études d'impact dans les mairies concernées et au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais durant un mois, accompagnée de registres dans lesquels le public pourra formuler ses observations ;**
- Mise à disposition des études d'impact sur le site internet de la CAB.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

POLITIQUE FONCIERE
N°14/30-06-2012
INDEMNISATION POUR DÉPART AMIABLE D'UN LOCATAIRE DE LA CAB SUR
RÉSURGAT 1 – FERM'OPALE

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a acquis, par acte du 28 décembre 2011, le lot 102 de Résurgat 1 dans le cadre de l'opération Liane Amont.

Cet immeuble est encore en partie occupé par un locataire, la société FERM'OPALE. Cette dernière après négociation de la SEM URBAVILEO assistant à Maître d'Ouvrage, accepte, dans les prochains mois, de quitter les locaux communautaires avant l'échéance du bail en cours

Dans la mesure où ce locataire, à la demande de la Communauté d'agglomération propriétaire, accepte de quitter les locaux qu'il occupe avant l'échéance du bail en cours, le bailleur se doit d'assumer les charges liées à son déménagement et sa réinstallation.

Il est proposé, sur les principes déjà actés lors de précédentes opérations, d'acter la prise en charge des frais de déménagement de la société FERM'OPALE par la signature d'une convention annexée à la présente.

Les frais incluront :

Indemnité principale

- basée sur le différentiel de loyer entre loyer actuel (30,00 €/m²) et le loyer marché d'un site équivalent (référence hôtel d'entreprise dans le Boulonnais à 76,08 €/m²)
- surface actuelle louée : 170 m²
- coefficient situation : attractivité commerciale moyenne (usitée en renouvellement urbain) soit 4

L'indemnité principale s'établit de la manière suivante : $(76,08 - 30,00) \times 170 \times 4 = 31.334 \text{ €}$

Indemnités accessoires

Comme en matière d'éviction, en cas de refus de renouvellement de bail par le propriétaire des locaux d'exploitation, le locataire a droit à diverses indemnités accessoires pour permettre à l'intéressé d'assumer les frais d'une réinstallation (improductivité temporaire du personnel, frais de réinstallation, de déménagement ...). Ces indemnités sont prévues par le code de commerce et le montant validé par les services fiscaux s'élève à la somme de **19.223 €**.

Il pourra être envisagé d'ajuster les montants des différents postes des indemnités accessoires (sauf frais de double loyer, improductivité du personnel, perte sur chiffre d'affaires) dans la limite décrite

dans le tableau ci-dessus et pour le montant maximal ci-dessus.

Toutes les indemnités accessoires seront justifiées et payées au vu de factures acquittées.

L'ensemble des indemnités est arrêté au montant de 50.557 € nette de TVA

A noter que l'on retiendra pour ces frais un prix hors taxes puisque l'entreprise récupère la TVA.

Vu l'avis des services fiscaux :

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui définira les modalités d'indemnisation de départ de la société FERM'OPALE dans le respect des conditions précisées ci-dessus.

Messieurs Laurent FEUTRY (2 voix : pouvoir de JeanTURCK) et Gérard LECRIVAIN (2 voix : pouvoir de Philippe DESCAMPS) s'abstiennent sur cette délibération.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 50 | 0 | 4 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

POLITIQUES FONCIERES

N°15/30-06-2012

RESURGAT 1 LOT 108 SINISTRE – INDEMNISATION DE PRÉJUDICES IMMATÉRIELS D'UN LOCATAIRE

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

La société AZ KARTOUCH est notre dernier locataire du bâtiment, Lot 108, que nous avons acquis, le 2 août 2011, sur le site de Résurgat 1.

Ce locataire doit par ailleurs déménager vers ses nouveaux locaux pour le 15 juillet 2012, anticipant sur l'accord que nous avons passé avec celui-ci pour un départ au 31 décembre 2012.

Or, le bâtiment, voué à la démolition, a subi un incendie qui a fortement dégradé les locaux et influé sur le fonctionnement de l'entreprise puisque, notamment, le personnel de la société est au chômage technique depuis le 4 juin 2012.

Il est donc proposé au conseil d'indemniser le locataire pour le préjudice immatériel qu'il subit du fait de l'état de nos locaux, et particulièrement un déficit de productivité et une perte de son chiffre d'affaires.

L'estimation du préjudice est calculée selon les modalités reprises dans nos conventions d'indemnisation des locataires de Résurgat 1 soit :

- 1,5 mois d'improductivité : $6\,230 \times 1,5 = 9\,345 \text{ € } 00$
 - 1,5 mois de perte de chiffre d'affaire : $2\,000 \times 1,5 = 3\,000 \text{ €}$
- Soit un total d'indemnisation de 12 345 € 00

L'incendie du bâtiment a fait l'objet d'une déclaration à de notre compagnie d'assurance auprès de laquelle nous revendiquons la prise en charge de cette indemnisation.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- d'autoriser le Président à indemniser la société AZ KARTOUCH selon les modalités fixées dans la présente pour une somme totale de 12 345 € 00.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Messieurs Laurent FEUTRY (2 voix : pouvoir de Jean TURCK) et Gérard LECRIVAIN (2 voix : pouvoir de Philippe DESCAMPS) s'abstiennent sur cette délibération.

| VOTES | | |
|------------------------------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 50 | 0 | 4 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

PAYS BOULONNAIS
N°16/30-06-2012
ETUDE RANDONNEE PAYS BOULONNAIS

Monsieur Daniel PARENTY, Vice-Président en charge des relations intercommunautaires (PAYS BOULONNAIS-SCOT-SMCO-NAUSICAA), expose :

Le Pays Boulonnais ne dispose pas de la personnalité juridique, le choix a donc été fait d'un montage des actions portées par le Pays Boulonnais par l'une ou l'autre des communautés membres selon les projets, en fonction de choix d'opportunité.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps assume la maîtrise d'ouvrage de l'étude randonnée au nom du Pays Boulonnais et sollicite financièrement les autres membres du Pays ainsi que la Région et le FEADER (programme LEADER).

le cahier des charges prévoit les phases suivantes : diagnostic et définition de critères Pays, proposition de schéma, conception de produits touristiques liés à la randonnée, communication

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Coût prévisionnel | Recettes prévisionnelles |
|---------------------|--------------------------|
| | Région :40.000 € |
| | FEADER : 24.000 € |
| | CAB :8.800 € |
| | CCT2C : 3.600 € |
| | CCDS :3.600 € |
| Total : 80.000 € HT | Total : 80.000 € HT |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- de participer à cette étude sur la randonnée dans le Pays Boulonnais ;
- d'accepter ce plan de financement pour un montant à charge de la CAB s'élevant à 8.800 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les actes et conventions en découlant.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

CULTURE
N°17/30-06-2012
ASSOCIATION INTRAMUROCK
DEMANDE DE SUBVENTION – OLYMPIC DRUMS

Madame Thérèse GUILBERT, Vice-Présidente en charge de la culture, expose :

L'association Intramurock organise en lien avec les jeux olympiques un festival de percussions du monde « Olympic Drums » le dimanche 08 juillet 2012 :

- les parades des cultures (rencontre entre tous les collectifs de musiciens percussionnistes) ;
- la big parade des cultures (groupes de percussionnistes représentatifs de leur continent) ;
- le mur des batteries (mur de 16 batteries sur lequel seront suspendus les cinq anneaux olympiques) ;
- ...

En partenariat avec le Festival de la Côte d'Opale, le montant de l'opération est estimé à 43 000 € et la Communauté d'agglomération du Boulonnais est sollicitée à hauteur de 6 000 €. La participation de la Communauté d'agglomération du Boulonnais aura un effet levier car elle sert de contrepartie à d'autres cofinancements du Conseil Général du Pas-de-Calais et du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais. Elle revêt tout comme la manifestation un caractère exceptionnel.

Les crédits sont prévus au budget sur la ligne 33-657474.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'autoriser la participation de la CAB telle que définie ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

SPORT

N°18/30-06-2012

INFORMATION - RAPPORT ANNUEL 2011 DU DELEGATAIRE DE LA PISCINE PATINOIRE HELICEA (VERT MARINE).

Monsieur Jean-Claude JUDA, Vice-Président en charge du sport, expose :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} Juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport est destiné à l'autorité délégante, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel est examiné par la commission consultative des services publics locaux.

Le décret n°2005-236 du 14 Mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local fixe la liste des indicateurs comptables (compte annuel de l'exploitation, variations du patrimoine immobilier, situation des biens et immobilisations) ; techniques et financiers (tarifs, mode de détermination, évolution) ; qualité du service (satisfaction des usagers, indicateurs du délégataire), qui figurent dans le rapport.

Les points principaux du rapport 2011 du délégataire VERT MARINE à retenir sont les suivants :

Le tableau ci-dessous permet de comparer, au vu des éléments fournis par le délégataire Vert Marine, l'évolution des principaux indicateurs entre 2010 et 2011 :

| Fréquentations Héricéa (nombre entrées) | 2010 | 2011 |
|--|----------------|----------------|
| Fréquentation totale | 333 730 | 324 127 |
| Fréquentation tout public piscine | 276 188 | 272 476 |
| Fréquentation tout public patinoire | 57 542 | 51 651 |
| Dont fréquentation scolaire totale | 34 485 | 32 391 |
| Dont fréquentation scolaire piscine | 25 918 | 25 181 |
| Dont fréquentation scolaire patinoire | 8 567 | 7 210 |
| Taux de remplissage créneaux scolaires piscine | 75 % | 73 % |
| Taux de remplissage créneaux scolaires patinoire | 63 % | 53 % |
| Indicateurs financiers | | |
| Budget global Héricéa | 2 250 774 € HT | 2 267 852 € HT |

| | | |
|---|---------------|---------------|
| Résultat (solde) | + 88 859 € HT | + 58 968 € HT |
| Coût net annuel total à la charge de la CaB | 928 817 € TTC | 981 423 € TTC |
| <u>Détail :</u> | | |
| - Redevance payée par Vert Marine : | + 40 000 € | + 40 000 € |
| - Excédent d'exploitation : | + 44 429 € | + 29 484 € |
| - CCSP (subvention d'équilibre) : | - 956 662 € | - 985 113 € |
| - Créneaux scolaires et centres de loisirs vides payés par la CAB : | - 51 676 € | - 60 330 € |
| - Utilisation de la piscine par les associations sportives SCB et CAP CO (lignes d'eau à l'année et manifestations) : | - 4 908 € | - 5 464 € |
| Coût total moyen d'Hélicéa par usager | 6,50 € HT | 6,80 € HT |
| Prix d'une entrée adulte | 4,90 € | 5,10 € |
| Coût social par usager pour une entrée adulte | 1,60 € HT | 1,70 € HT |

L'excédent 2011 est réparti à parité entre la CAB et Vert Marine.

Le coût net annuel à la charge de la CAB comprend, en crédit, la redevance payée par Vert Marine à la CAB et la rétrocession de 50% de l'excédent d'exploitation et, en débit, la subvention d'équilibre (CCSP), le paiement des créneaux vides des scolaires et des centres de loisirs en piscine et patinoire, et l'utilisation de la piscine par les associations Swimming Club Boulonnais et CAP CO (lignes d'eau à l'année et manifestations).

Le montant du coût social reste raisonnable au regard d'autres complexes similaires et sa répartition se fait entre usagers publics et privés (2/3) et la CaB (1/3).

La baisse de fréquentation en piscine se situe au niveau des activités enfants (dont la natation enfants) et dans une moindre mesure des activités de natation adultes avec un transfert d'inscriptions vers les associations sportives fréquentant Hélicéa aux tarifs plus bas.

La baisse de fréquentation en patinoire se concentre sur le mois de février 2011 mais sans explication particulière de Vert Marine.

L'entretien du complexe est globalement satisfaisant.

Le rapport a été présenté à la commission sport du mardi 12 juin 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL ONT PRIS ACTE DE CE RAPPORT.

SPORT

N°19/30-06-2012

AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ENTRE ELLIPSE ET LA CAB POUR LA GESTION DE LA PISCINE PATINOIRE HELICEA

Monsieur Jean-Claude JUDA, Vice-Président en charge du sport, expose :

Faisant suite à l'introduction d'un référé pré-contractuel (*article L. 551-1 du code de justice administrative*) diligenté par la société Vert Marine, la signature du contrat de délégation de service public entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et Ellipse, qui devait intervenir fin avril pour une entrée en vigueur le 1er mai 2012, a été suspendue. L'ordonnance du tribunal administratif de Lille en date du 07 mai 2012 a autorisé la signature du contrat. De ce fait, la signature du dit contrat a été différée au 21 mai 2012. Celui-ci a été notifié au délégataire avec prise d'effet au 1er juin 2012 au lieu du 1er mai 2012, comme indiqué dans le contrat présenté aux conseillers communautaires le 16 avril 2012. Par conséquent, certaines clauses et annexes relatives à la date de début et de fin du contrat doivent être modifiées pour tenir compte de ce décalage dans le temps, sans que l'économie générale de ce contrat ne soit bouleversée (décalage d'un mois). Cet avenant n°1 a également pour objet d'intégrer une modification dans des tarifs spécifiques à certaines activités pour satisfaire le plus grand nombre. L'annexe 8 dudit contrat relative aux « tarifs » sera donc modifiée (cf annexe).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public (affermage) entre la CAB et Ellipse pour la gestion de la piscine-patinoire Hélicéa ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer le dit avenant.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

TRANSPORTS COLLECTIFS

N°20/30-06-2012

TER MER 2012 : CONVENTION CAB/CONSEIL REGIONAL AVENANT N°17 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

En l'absence de Monsieur Christian FOURCROY, Vice-Président en charge des transports collectifs, Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Comme chaque année depuis 2003, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais organise pour l'été l'opération « TER-MER » dont le principe est de proposer aux habitants du Nord Pas-de-Calais de se rendre sur le littoral en TER pour 1 € l'aller-retour.

Son objectif est de valoriser notre littoral en facilitant l'accès à ses plages, notamment aux plus défavorisés qui ne peuvent pas partir en vacances.

Cette année, les trois week-ends TER-MER auront lieu les :

- 7 et 8 juillet,
- 21 et 22 juillet,
- 25 et 26 août.

Comme les années précédentes, la CAB accorde la gratuité du transport sur l'ensemble de son réseau aux usagers TER-MER sur présentation de leur billet SNCF « TER-MER »

Les sites desservis au départ de la gare de Boulogne-Ville sont les suivants : Boulogne-Nausicaa (et la Vieille-Ville) et les plages de Le Portel, Equihen Plage et Hardelot.

La Région s'engage à payer en 2012 à la CAB la somme maximale de 15 000 €, la CAB s'engage à prendre en charge la somme maximale de 5 000 €, le crédit étant inscrit au budget transport, en 6574. La répartition de la dépense est donc la suivante :

- Conseil Régional : 75 %
- CAB : 25 %

Les modalités d'organisation de ces navettes sont définies par l'avenant n° 17 avec KEOLIS et par une convention avec le Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'approuver les modalités du TER-MER 2012 telles que définies ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer :**
 - **la convention avec le Conseil Régional.**

- l'avenant n°17 au contrat de délégation de service public avec KEOLIS.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N°21/30-06-2012

SOUTIEN A L'ASSOCIATION BOULOGNE INITIATIVE – SUBVENTION 2012

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) noue avec les milieux économiques et les entreprises un partenariat permanent. Parmi ces partenaires, figure la plateforme d'initiatives locales « Boulogne Initiative ». L'association, membre du réseau France Initiative, soutient les créateurs et repreneurs d'entreprises grâce à un prêt d'honneur à la personne, sans intérêt ni garantie exigée, destiné à renforcer leurs fonds propres. Cette activité de financement est complémentaire avec l'offre d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets apportée par les chambres consulaires, la boutique de gestion, d'autres associations et les pépinières de la Communauté d'agglomération du Boulonnais Créamanche et Haliocap. Ainsi la CAB participe financièrement depuis 2001 au fonctionnement de l'association et est sollicitée au titre de l'année 2012.

Il est proposé que la CAB renouvelle son soutien en matière de développement économique au service de la création et du développement de petites entreprises en s'appuyant sur les savoir-faire existants et la gestion de proximité développée par l'association Boulogne Initiative.

Au vu des résultats obtenus et du projet de l'association, il est proposé au titre de 2012 de reconduire le partenariat en subventionnant le fonctionnement de l'association à hauteur de 25 000 euros. La CAB participe ainsi à 30 % du budget prévisionnel de fonctionnement qui s'élève à 83 700 euros. Les autres financements proviennent de la Communauté de communes de Desvres-Samer (11 000 €), de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps (6 000 €), d'autres établissements publics à hauteur de 15 000 €, d'aides privées (5 000 €) et d'une aide de 15 000 € pour l'embauche d'un salarié en contrat aidé.

La subvention de la CAB est attribuée à l'association Boulogne Initiative pour lui permettre de remplir ces missions d'accompagnement des porteurs de projet de créations, reprise et développement d'entreprises par l'octroi de prêt d'honneurs. Une convention entre l'association et la CAB détermine les modalités de versements de la subvention et assigne à Boulogne Initiative l'objectif de 80% de prêts d'honneurs attribués à des projets situés sur le territoire de la CAB.

Des crédits en fonctionnement ont été prévus au budget principal 2012, à hauteur de 25 000 euros. Les crédits sont inscrits sur la ligne 657439-90 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- de valider la participation financière de la CAB d'un montant total de 25 000 euros pour la réalisation du projet 2012 de l'association ;

- d'autoriser le Président à signer la convention entre la CAB et l'association Boulogne Initiative.

Monsieur Dominique GODEFROY ne participe pas au vote.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 53 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

COMMUNICATION
N°22/30-06-2012
ROUTE DU POISSON
SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CHEVAL
DANS LA CIRCONSCRIPTION DE COMPIEGNE

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

L'association pour la promotion du cheval dans la circonscription de Compiègne (AP3C) organise la prochaine Route du Poisson, 10ème édition, entre le 19 et le 23 septembre 2012.

La Route du Poisson elle-même se déroule samedi 22 septembre avec le départ de Boulogne-sur-Mer pour une arrivée à Compiègne le dimanche 23 après-midi.

La veille, vendredi 21 septembre, les équipages défilent à Boulogne-sur-Mer et participeront à des épreuves de traction de flobarts.

Cet événement permet de faire revivre un pan de l'histoire locale, génère un engouement populaire et de nombreuses retombées auprès des médias. Il est également l'occasion de mettre à l'honneur la race boulonnaise. Un équipage boulonnais sera présent sur cette Route du Poisson 2012.

L'association AP3C sollicite une subvention de 7 000€ pour l'organisation de la Route du Poisson 2012.

Le montant est inscrit au budget 2012, ligne 023.6574

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'accorder une subvention à l'association pour la promotion du cheval dans la circonscription de Compiègne de 7 000 euros pour l'organisation de la Route du Poisson 2012.**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces qui en résulteront.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

COMMUNICATION
N°23/30-06-2012
ROUTE DU POISSON
SUBVENTION AU SYNDICAT HIPPIQUE BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

La Route du Poisson 2012 se déroulera samedi 22 septembre avec le départ de Boulogne-sur-Mer pour une arrivée à Compiègne le dimanche 23 après-midi.

La veille, vendredi 21 septembre, les équipages défilent à Boulogne-sur-Mer et participeront à des épreuves de traction de flobarts.

Le Syndicat Hippique Boulonnais souhaite participer à cette Route du Poisson avec des chevaux boulonnais. Lors de la précédente édition, l'équipage boulonnais a terminé second au classement général, et premier en 1991, 2001, 2003 et 2005.

Le Syndicat Hippique Boulonnais sollicite une subvention de 2 000€ pour soutenir sa participation à la Route du Poisson 2012.

Le montant est inscrit au budget 2012, ligne 023.6574

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- d'accorder une subvention au Syndicat Hippique Boulonnais de 2 000 euros pour sa participation à la Route du Poisson 2012.

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces qui en résulteront.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

COMMUNICATION

N°24/30-06-2012

ANIMATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DE L'ARRIVEE DE LA 3EME ETAPE DU TOUR DE FRANCE 2012

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais est maître d'ouvrage de l'arrivée de la 3ème étape Orchies-Boulogne du Tour de France 2012, événement d'envergure mondiale.

Deux associations de l'agglomération ont prévu d'organiser des animations afin de promouvoir cette arrivée sur le territoire de la CAB :

- le Cyclo club de St Martin a décidé de marquer cet événement exceptionnel en organisant le samedi 30 juin une randonnée cyclotouristique de 200 kilomètres à la découverte du parcours de l'étape Orchies-Boulogne. Cette manifestation sera labellisée par la Ligue Régionale de cyclotourisme. L'association sollicite la CAB à hauteur de 2 000 € et le budget global prévisionnel de cet événement s'élève à 20 744 €.
- le Sporting Club de Boulogne organise spécialement le samedi 30 juin, la 16ème édition du critérium des remparts, épreuve phare du Comité Régional de la Fédération Française de cyclisme et fera cette année la promotion de la 3ème étape du Tour de France (presse, radio, speaker officiel de la fédération...). L'association sollicite la CAB à hauteur de 1 000 € et le budget global prévisionnel de cet événement s'élève à 6 800 €.

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Les crédits sont prévus à la ligne 657431- 023 du budget de la CAB.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- dans le cadre du budget « Tour de France » prévu pour l'organisation d'animations :
 - d'allouer une subvention de 2 000 € au Cyclo club de St Martin et une subvention de 1 000 € au Sporting Club de Boulogne,
 - d'autoriser le Président à signer les conventions à venir.

| VOTES | | |
|------------------------------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

FINANCES
N°25/30-06-2012
COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 ET COMPTES DE GESTION 2011

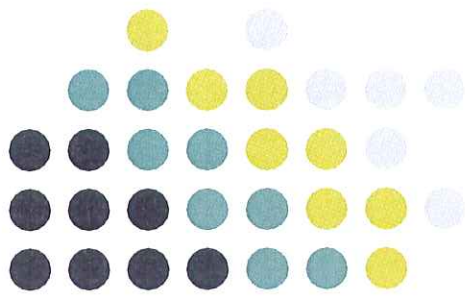
Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose le PowerPoint ci-joint :

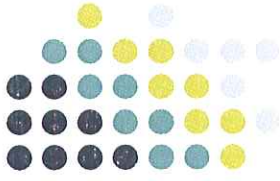
Le Président, Monsieur Frédéric CUVILLIER ne participe pas au vote.

Messieurs Laurent FEUTRY (2 voix : pouvoir de Jean TURCK) et Gérard LECRIVAIN (2 voix : pouvoir de Philippe DESCAMPS) s'abstiennent sur cette délibération.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 49 | 0 | 4 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

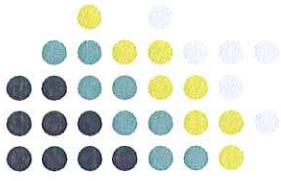
COMPTE ADMINISTRATIF 2011



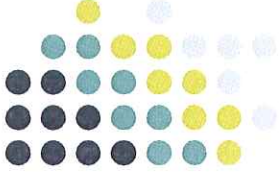


Le compte administratif 2011 se décompose en neuf documents distincts :

- ◆ Le compte principal, et ses cinq comptes annexes qui bénéficient de subventions d'équilibre pour un montant de 16 577 310 €
- ◆ Les trois comptes M49, soumis au principe d'équilibre budgétaire interne, financés par les usagers au prorata de leur consommation d'eau.



Les comptes autonomes eau, assainissement et assainissement des zones économiques



COMPTE EAU

Montant surtaxe

517 169 €

Taux : 0,085 € / m³

COMPTE ASSAINISSEMENT

Montant surtaxe

2 179 380 €

Taux : 0,47 € / m³

COMPTE ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE POUR 2 ZONES

Montants surtaxes

Liane : 102 929 €

Taux : 1,63 € / m³

puis 0,63 €/m³

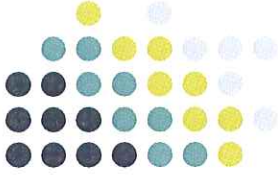
au 01/07/11

Landacres : 2 419 €

Taux : 0,04 € / m³

EXPLOITATION

| | EAU | ASSAINISSEMENT | ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE |
|--|---------------------|---------------------|---------------------------|
| Charges de gestion 2011 | 353 883,08 | 470 118,60 | 55 832,64 |
| Remboursement de dette 2011 | - | 1 568 065,47 | 23 325,22 |
| TOTAL DEPENSES 2011 | 353 883,08 | 2 038 184,07 | 79 157,86 |
| Recettes d'exploitation 2011 | 677 438,78 | 3 143 277,76 | 105 349,64 |
| TOTAL RECETTES 2011 | 677 438,78 | 3 143 277,76 | 105 349,64 |
| EPARGNE NETTE DE L'ANNEE | 323 555,70 | 1 105 093,69 | 26 191,78 |
| Excédent reporté 2010 | 1 232 937,87 | 2 366 975,55 | 84 426,47 |
| EPARGNE CUMULEE 2011 (EXCEDENT INCLUS) | 1 556 493,57 | 3 472 069,24 | 110 618,25 |
| CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT DES EQUIPEMENTS 2011 (RAR INCLUS) | 100% | 100% | S.O |



INVESTISSEMENT

ASSAINISSEMENT DES ZONES LIANE ET LANDACRES : Aucune réalisation.

EAU : 828 339 € de travaux réalisés sur les réseaux et particulièrement ceux d'Equihen, Conteville et Condette ainsi que la poursuite du programme de renouvellement des canalisations en plomb pour 259.941 €. On note également une dépense de 189.630 € pour l'installation du dispositif pour le radio relevé des compteurs d'eau des bâtiments communaux (installation subventionnée à 100 % - Feder + Véolia).

Des restes à réaliser pour 466 649 €.

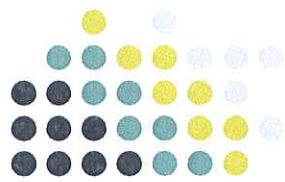
Ces investissements peuvent être couverts à 100 % par de l'autofinancement.

ASSAINISSEMENT : 1 200 332 € consacrés essentiellement aux travaux pour les stations de Conteville et de Neufchâtel ainsi que des travaux de raccordement au réseau boulevard Chanzy.

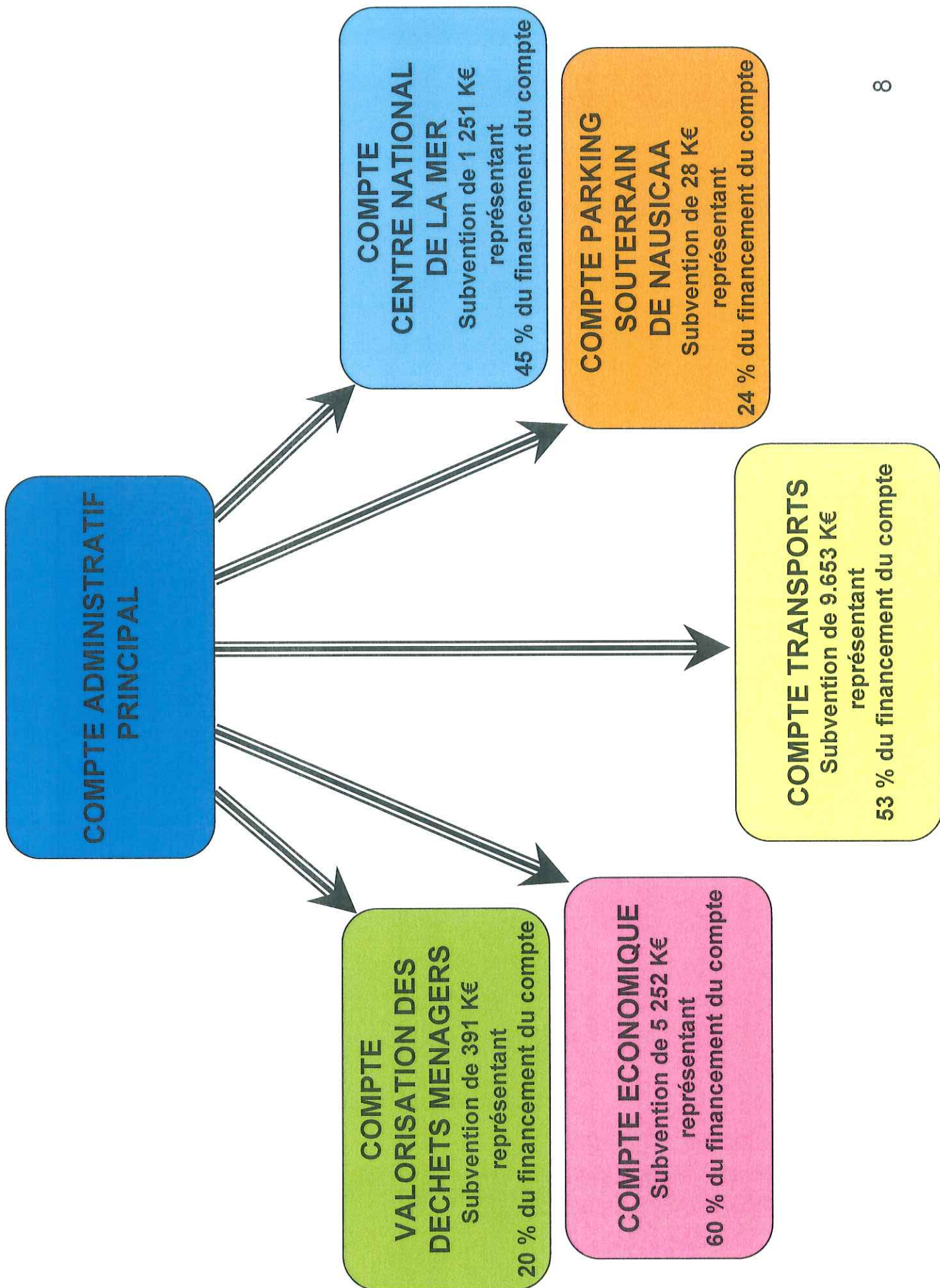
Des restes à réaliser pour 256 548 €.

Ces investissements bénéficient de subventions ou avances de l'agence de l'eau. L'autofinancement peut s'élever à 100 % des dépenses à charge.

Aucun emprunt n'a été réalisé



Le compte principal et ses cinq comptes annexes consolidés



STRUCTURE FINANCIERE DE L'EXECUTION COMPTABLE

| | 2009 | En % | Evolution 2008_2009 | 2010 | En % | Evolution 2009_2010 | 2011 | En % | Evolution 2010_2011 |
|--|-------------------|-------|---------------------|-------------------|-------|---------------------|-------------------|-------|---------------------|
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 73 723 009 | | + 4,88% | 79 407 137 | | + 7,71% | 78 965 581 | | - 0,56% |
| Fiscalité directe | 38 052 581 | 51,6% | + 15,17% | 40 698 509 | 51,3% | + 6,95% | 40 196 947 | 50,6% | - 1,23% |
| Versement transport | 7 774 699 | 10,5% | + 4,71% | 7 958 847 | 10,0% | + 2,37% | 7 676 598 | 9,7% | - 3,55% |
| DGF | 17 743 698 | 24,1% | - 6,09% | 18 844 447 | 23,7% | + 6,20% | 18 324 727 | 23,1% | - 2,76% |
| Loyers économiques | 3 083 207 | 4,2% | + 16,46% | 2 853 761 | 3,6% | - 7,44% | 2 791 744 | 3,5% | - 2,17% |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 63 439 585 | | + 4,45% | 64 180 717 | | + 1,17% | 63 304 742 | | - 1,36% |
| Reversement de fiscalité aux communes | 18 646 199 | 29,4% | - 0,98% | 18 704 848 | 29,1% | + 0,31% | 18 482 744 | 28,8% | - 1,19% |
| Frais de personnel | 9 316 029 | 14,7% | + 7,52% | 9 520 344 | 14,8% | + 2,19% | 9 513 546 | 14,8% | - 0,07% |
| Charges à caractère général | 13 526 614 | 21,3% | + 9,17% | 14 591 729 | 22,7% | + 7,87% | 13 368 381 | 20,8% | - 8,38% |
| Subventions | 14 677 042 | 23,1% | + 20,72% | 14 781 922 | 23,0% | + 0,71% | 15 208 884 | 23,7% | + 2,89% |
| MARGE BRUTE DE GESTION (Hors dette) | 11 470 928 | | + 6,35% | 16 354 987 | | + 42,58% | 16 787 259 | | + 2,64% |

EVOLUTION DE L'EPARGNE ANNUELLE

| | 2009 | En % | Evolution 2008_2009 | 2010 | En % | Evolution 2009_2010 | 2011 | En % | Evolution 2010_2011 |
|--|------------|------|------------------------|------------|------|------------------------|------------|------|------------------------|
| INTERETS | 1 187 504 | | - 3,15% | 1 128 567 | | - 4,96% | 1 126 420 | | - 0,19% |
| REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL HORS REFINANCEMENT | 3 020 865 | | + 13,77% | 3 023 107 | | + 0,07% | 2 386 154 | | - 21,07% |
| EPARGNE BRUTE DE L'ANNEE | 10 283 424 | | + 7,56% | 15 226 420 | | + 48,07% | 15 660 839 | | + 2,85% |
| EPARGNE NETTE DE L'ANNEE | 7 262 559 | | + 5,18% | 12 203 313 | | + 68,03% | 13 274 685 | | + 8,78% |
| EPARGNE NETTE EN NB DE JOURS | 42 | | | 69 | | | 77 | | |
| EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 2 623 692 | | | 5 748 438 | | | 7 091 086 | | |
| EPARGNE CUMULEE | 9 886 251 | | | 17 951 751 | | | 20 365 771 | | |

On note pour l'année 2011, une légère amélioration de l'épargne nette malgré une diminution des recettes en 2011. Ces bons résultats s'expliquent par l'effort consenti sur l'exercice pour contenir voire infléchir les dépenses de fonctionnement, ainsi que par l'extinction favorable de la dette.

**EN % DES DEPENSES
DES SERVICES**

ALLOUE REALISES

| | ALLOUE | REALISES | EN % DES DEPENSES DES SERVICES |
|--|--------------------|--------------------|-----------------------------------|
| POMPIERS, INCENDIE ET SECOURS | 3 040 000 € | 3 037 880 € | 4,8% |
| Contribution SDIS | 3 040 000 € | 3 037 880 € | |
| AIDE AU TOURISME ET CENTRE NATIONAL DE LA MER | 3 356 531 € | 2 854 129 € | 4,5% |
| Subvention Nausicaa | 2 107 800 € | 2 104 969 € | 3,3% |
| Taxe foncière Nausicaa | 310 000 € | 299 063 € | |
| Communication | 201 765 € | 177 648 € | |
| Frais de personnel | 94 000 € | 91 629 € | |
| | 2 620 412 € | 2 470 627 € | 3,9% |
| CONSERVATOIRE DE MUSIQUE | 2 420 000 € | 2 287 051 € | 3,8% |
| Frais de personnel | 36 900 € | 31 847 € | |
| Achats de prestations (GUSO...) | 63 300 € | 61 108 € | |
| Fluides (eau, électricité...) | 621 850 € | 535 277 € | 0,8% |
| CULTURE | 499 400 € | 447 481 € | 0,7% |
| Frais de personnel | 122 450 € | 87 795 € | |
| CLEA | 623 500 € | 511 389 € | 0,8% |
| FESTIVALS ET PARC SCENIQUE | 277 400 € | 236 807 € | 0,4% |
| Achats de prestations (concerts...) | 110 000 € | 90 378 € | |
| Location de matériel | 72 700 € | 45 418 € | |
| Réceptions et communication | 40 000 € | 38 939 € | |
| Subvention culture | 1 898 641 € | 1 890 105 € | 3,0% |
| DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE | 1 193 350 € | 1 191 637 € | 1,9% |
| Subventions | 115 000 € | 114 943 € | |
| Contrat Urbain Cohésion Sociale (CUCS) | 200 000 € | 200 000 € | |
| Récup'tri | 175 000 € | 175 000 € | |
| PLIE | 122 000 € | 121 402 € | |
| Volet économie solidaire | 150 000 € | 150 000 € | |
| Centres sociaux | 496 500 € | 494 813 € | |
| Frais de personnel | 166 945 € | 163 236 € | |
| Actions en maîtrise d'ouvrage | | | |
| | | | Subventions : 94.763 € |

| | ALLOUE | REALISES | EN % DES DEPENSES DES SERVICES |
|---|--------------------|--------------------|---|
| GESTION DES ZONES ET BATIMENTS ECONOMIQUES | 2 682 142 € | 2 478 970 € | 3,9% |
| Charges propriétaires sur bâtiments et zones | 1 961 590 € | 1 785 411 € | 2,8% |
| Frais de personnel | 445 100 € | 430 320 € | Recettes de loyers (charges incluses) : 3.308.699 € |
| Fonds innovation | 42 500 € | 31 500 € | |
| INTERVENTIONS ECONOMIQUES | 607 435 € | 591 313 € | 0,9% |
| Frais de personnel | 375 700 € | 372 676 € | 0,6% |
| Subventions | 188 000 € | 179 758 € | |
| <i>Pôle halieutique - communication</i> | 150 000 € | 149 758 € | Subvention Région : 29.333 € |
| <i>Boulogne initiative</i> | 25 000 € | 25 000 € | |
| Etude PLDAIE | 23 000 € | 24 738 € | |
| SPORT | 1 308 272 € | 1 243 253 € | 2,0% |
| Fonds d'intervention sport de haut niveau | 549 970 € | 528 630 € | 0,8% |
| Soutien aux clubs + Activités véliques et nautiques | 503 719 € | 494 900 € | Subvention Politique éducative sport d'eau : 3.232 € |
| Frais de personnel | 159 100 € | 150 768 € | |
| EQUIPEMENT SPORTIF HELICEA | 1 143 650 € | 1 140 453 € | 1,8% |
| DSP Vert Marine | 989 800 € | 985 113 € | 1,6% |
| Taxes foncières | 100 000 € | 98 138 € | |
| Créneaux scolaires | 50 000 € | 53 583 € | |
| URBANISME | 1 238 968 € | 1 116 391 € | 1,8% |
| Subventions | 1 027 689 € | 953 145 € | 1,5% |
| <i>Boulogne Développement</i> | 798 389 € | 798 389 € | |
| SCOT | 137 500 € | 123 750 € | |
| <i>Pays Boulonnais</i> | 24 200 € | - € | |
| Frais de personnel | 147 100 € | 140 413 € | |
| Etude Pays Boulonnais | 5 500 € | - € | |

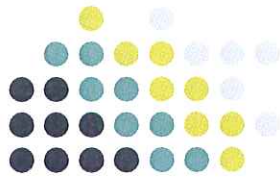
EN % DES DEPENSES
DES SERVICES

| | ALLOUE | REALISES | EN % DES DEPENSES DES SERVICES |
|--|--------------------|------------------|-----------------------------------|
| COMMUNICATION | 1 066 779 € | 966 552 € | 1,5% |
| Relations publiques, impression, insertion | 271 028 € | 231 839 € | 0,4% |
| Droits d'images sport de haut niveau | 230 000 € | 230 000 € | |
| Frais de personnel | 242 600 € | 223 594 € | |
| ASSEMBLEE LOCALE | 813 500 € | 747 476 € | 1,2% |
| Indemnités des élus | 400 000 € | 393 955 € | 0,6% |
| AIRES D'ACCUEIL | 538 530 € | 387 628 € | 0,6% |
| Gestion et entretien des aires | 330 000 € | 300 046 € | 0,5% |
| Fluides (eau, électricité...) | 80 000 € | 69 240 € | |
| Frais de gardiennage | 20 000 € | 2 110 € | |
| PRESERVATION DU MILIEU NATUREL | 427 315 € | 394 950 € | 0,6% |
| Contribution SYMSAGEB | 192 000 € | 183 614 € | 0,3% |
| Frais de personnel | 166 600 € | 155 786 € | |
| Charges de fonctionnement ARENA | 68 690 € | 55 524 € | |
| PARKINGS SOUTERRAIN DE NAUSICAA | 129 500 € | 117 322 € | 0,2% |
| Gestion du parking | 120 000 € | 111 000 € | |
| LOGEMENT | 365 900 € | 328 866 € | 0,5% |
| Honoraires | 124 000 € | 98 874 € | 0,2% |
| Frais de personnel | 171 900 € | 171 419 € | |
| Subventions | 39 000 € | 29 000 € | |
| CLAJ | 30 000 € | 20 000 € | |
| CAL-PACT | 9 000 € | 9 000 € | |
| Soutien projets ANRU | 30 000 € | 29 187 € | |
| REFUGE | 146 679 € | 144 377 € | 0,2% |
| Frais de personnel | 93 000 € | 91 831 € | 0,1% |
| Honoraires vétérinaire | 22 700 € | 22 602 € | |
| Fluides (eau, électricité...) | 11 000 € | 16 799 € | |

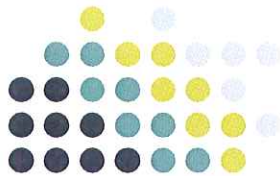
Participation Caisse Allocations
Familiales : 99.072 €

| | ALLOUE | REALISES | EN % DES DEPENSES DES SERVICES |
|----------------------------------|------------------|------------------|-----------------------------------|
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | 193 000 € | 154 793 € | 0,2% |
| Subventions | 168 000 € | 153 608 € | 0,2% |
| Maison de l'étudiant | 28 000 € | 28 000 € | |
| SMCO - Bourse aux doctorants | 105 500 € | 93 687 € | |
| Colloques universitaires | 7 500 € | 4 931 € | |
| Université d'été | 7 000 € | 7 000 € | |
| ESPACES VERTS | 80 200 € | 72 413 € | 0,1% |
| Frais de personnel | 71 600 € | 69 481 € | 0,1% |
| VOIRIES | 52 000 € | 49 238 € | 0,1% |
| Eclairage public | 26 500 € | 25 867 € | |
| Entretien des ronds points | 25 500 € | 23 372 € | |
| LUTTE CONTRE LA POLLUTION | 41 310 € | 34 144 € | 0,1% |
| AIDE AUX ASSOCIATIONS | 20 500 € | 20 500 € | 0,0% |
| Subvention Amicab | 20 500 € | 20 500 € | |
| CREMATORIUM | 97 405 € | 37 371 € | 0,1% |
| Honoraires | 42 000 € | 33 010 € | |
| ESPACE INFO ENERGIE | 41 310 € | 34 144 € | 0,1% |

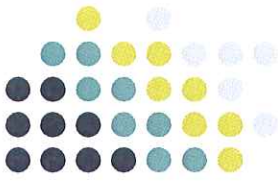
Subventions versées en 2011



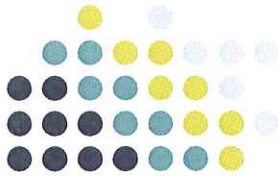
| BENEFICIAIRES | OBJET DE LA SUBVENTION | TOTAL VERSE |
|---|--|--------------|
| 020 – ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE | | |
| COS DE BOULOGNE SUR MER | Fonctionnement 2011 | 182 000,00 € |
| SMCO | Réalisation du profil des eaux de baignade | 8 112,00 € |
| 021 – ASSEMBLEE LOCALE | | |
| CERCLE BOULOGNE SYNERGIE | Organisation du grand débat 2011 | 3 000,00 € |
| 023 – INFORMATION – COMMUNICATION – PUBLICITE | | |
| ASSOCIATION CATHEDRALE DE BOULOGNE SUR MER | Organisation du spectacle "L'étonnante histoire de Boulogne sur mer" du 28 avril au 01 mai 2011 | 5 000,00 € |
| IROMIGUY-OCEANS | Fonctionnement – Saison 2011 | 4 000,00 € |
| VILLE DE BOULOGNE SUR MER | Soutien à l'événement "Championnats de France de cyclisme sur route" les 23-25 et 26 juin 2011 | 150 000,00 € |
| ASSOCIATION COCTA | Soutien à l'événement "La Côte d'Opale fête la mer à Boulogne sur mer" en juillet 2011 | 35 733,94 € |
| ASSOCIATION COCTA | Aide à la communication pour contribuer à l'aventure sportive de Frédéric DEVILLIERS | 1 500,00 € |
| 025 – AIDE AUX ASSOCIATIONS | | |
| AMICAB | Fonctionnement 2011 | 20 500,00 € |
| 23 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | | |
| MAISON DE L'ETUDIANT | Fonctionnement 2011 | 28 000,00 € |
| UNIVERSITE D'ÉTÉ | Fonctionnement 2011 | 7 000,00 € |
| SYNDICAT MIXTE DE LA COTE D'OPALE | Bourse aux Doctorants - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 3ème année - 1er Dispositif (SOLDE 2010/2011) | 43 051,89 € |
| | Bourse aux Doctorants- Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 2ème année - 1er Dispositif (SOLDE 2010/2011) | |
| | Bourse aux Doctorants - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 1ère année - 1er Dispositif (SOLDE 2010/2011) | |
| | Bourse aux Doctorants - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 3ème année - 1er Dispositif (ACOMPTE 2011/2012) | |
| | Bourse aux Doctorants - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 2ème année - 1er Dispositif (ACOMPTE 2011/2012) | |
| | Bourse aux Doctorants - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 2ème année - 1er Dispositif (ACOMPTE 2011/2012) | |
| ULCO | Organisation du Forum des Jeunes Océanographes de l'UOOF | 500,00 € |
| ULCO | Organisation du Second Forum Manche Mer du Nord | 2 000,00 € |
| ULCO | Organisation de la réunion annuelle du "Groupe de cinétique et photochimie en phase gazeuse" les 9 et 10 juin 2010 | 430,58 € |
| UNIVERSITE LILLE 2 | Recrutement d'un technicien au sein du site de Boulogne sur mer | 4 990,92 € |
| UNIVERSITE LILLE 1 | Organisation du colloque "Les impacts du climat sur les écosystèmes estuariens et cotiers" du 28 au 30 juin 2010 | 2 000,00 € |
| SYNDICAT MIXTE DE LA COTE D'OPALE | Bourses aux Doctorants (2nd dispositif) | 15 550,22 € |
| UNIVERSITE LILLE 2 | Participation aux frais de fonctionnement technique des installations de téléenseignement pour l'année universitaire 2011-2012 | 15 000,00 € |



| 33 – ACTION CULTURELLE | | | |
|---|---|-------------|--|
| ASSOCIATION CA ET LA | Organisation de la 5 ^{ème} rencontres de la critique "AMIRAMA" | 3 939,36 € | |
| FESTIVAL D'HARDELOT | 38 ^{ème} Edition | 3 000,00 € | |
| INTRAMUROCK | Développement des musiques actuelles | 3 000,00 € | |
| VILLE DE BOULOGNE | Patrimoine hors les murs | 7 000,00 € | |
| ASSOCIATION A TABLE | Résidence et Exposition "Portraits et paysages, Capécure, Zone portuaire" | 3 000,00 € | |
| FESTIVAL DE LA COTE D'OPALE | 20 ^{ème} édition du Festival Tendances | 10 000,00 € | |
| VILLE DE BOULOGNE | Festival "Mur...Mur" | 2 000,00 € | |
| AMTPB | 18 ^{ème} édition de la Fête de la Beurière | 2 000,00 € | |
| ESPACE CULTUREL GEORGES BRASSENS | Actions 2011 | 5 000,00 € | |
| 40 – SPORT | | | |
| CLUB NAUTIQUE D'HARDELOT | Achat de 2 hobbies Cat 15, de kits spi de catamarans advance, d'un bateau de sécurité, de combinaison et de gilets de sauvetage | 6 000,00 € | |
| ASSOCIATION DES CONCOURS HIPPIQUES D'HARDELOT | Soutien à la 10 ^{ème} édition des internationaux d'HardeLOT du 07 au 10 avril 2011 | 5 000,00 € | |
| VOLANT OPALE CLUB | Organisation du tournoi international de badminton des 23 et 24 avril 2011 à Boulogne sur mer | 1 500,00 € | |
| COMITE DEPARTEMENTAL 62 DE LA FSGT | Organisation du championnat de France de cyclisme sur route les 2 et 3 juillet 2011 | 3 751,00 € | |
| VOILE PERFORMANCE WIMEREUX / BOULOGNE | Aide au fonctionnement 2011 | 20 000,00 € | |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Organisation de l'International Race Pas-de-Calais les 14 et 15 mai 2011 à Boulogne sur mer | 5 000,00 € | |
| KAYAK DE MER COTE D'OPALE | Organisation de la Sélective Ocean Racing les 11 et 12 juin 2011 à HardeLOT | 1 500,00 € | |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Frais de chronométrage du stade nautique | 3 600,00 € | |
| SWIMMING CLUB BOULONNAIS | Location de lignes d'eau à Hélicéa | 4 590,00 € | |
| AVIRON BOULONNAIS | Co-financement du BEES responsable des activités du club | 24 000,00 € | |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Co-financement d'un BEES canoë kayak | 18 600,00 € | |
| CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX | Co-financement d'un BEES du club | 24 000,00 € | |
| CHAR A VOILE CLUB COTE D'OPALE | Co-financement du BEES responsable des activités du club | 24 000,00 € | |
| CLUB NAUTIQUE D'HARDELOT | Co-financement d'un BEES du club | 15 000,00 € | |
| KAYAK DE MER COTE D'OPALE | Co-financement du BEES responsable des activités du club | 15 000,00 € | |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Co-financement du BEES chef de base | 12 732,00 € | |
| SWIMMING CLUB BOULONNAIS | Co-financement de l'entraîneur-éducateur BEES voile habitable | 10 000,00 € | |
| LES DRAKKARS | Co-financement d'un BEESAN | 15 433,00 € | |
| VENT D'OPALE | Co-financement de l'accueil-sécrétariat | 10 000,00 € | |
| CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX | Participation à la 23 ^{ème} édition du défi des ports de pêche du 30 mai au 05 juin 2011 à Granville | 1 500,00 € | |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 27 000,00 € | |
| CHAR A VOILE CLUB DE LA COTE D'OPALE | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 25 000,00 € | |
| CITE MER | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 55 000,00 € | |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 15 942,00 € | |
| AVIRON BOULONNAIS | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 36 000,00 € | |
| CDV CDH 62 | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 8 000,00 € | |
| SWIMMING CLUB BOULONNAIS | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 2 000,00 € | |
| LES DRAKKARS | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 1 167,00 € | |
| | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 14 000,00 € | |



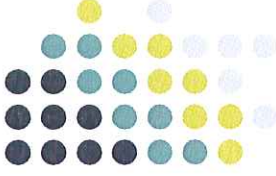
| | | |
|-----------------------------------|---|-------------|
| KAYAK DE MER COTE D'OPALE | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 16 000,00 € |
| CLUB NAUTIQUE D'HARDELOT | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2011 | 20 088,00 € |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Aide à la structuration - Renovation des locaux Boulevard Sainte Beuve à Boulogne sur mer | 1 724,00 € |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Achat d'un véhicule permettant de tracter une remorque | 3 000,00 € |
| VILLE D'HESIGNEUL LES BOULOGNE | Soutien au concours d'attelage Nationale Elite les 18 et 19 septembre 2010 | 889,00 € |
| LES ARCHERS BOULONNAIS | Aide forfaitaire DUBOIS Adrien | 1 000,00 € |
| SOMB | Aide forfaitaire MONDESIR Kevin | 1 000,00 € |
| ESSM | Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement | 75 000,00 € |
| SASP ESSM | Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement | 5 000,00 € |
| USBCO | Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement | 45 000,00 € |
| SWIMMING CLUB BOULONNAIS | Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement | 60 000,00 € |
| COLLEGE PAUL ELUARD | Soutien du projet sportif et socio éducatif des jeunes footballeurs licenciés de 21 clubs de l'Agglomération Boulonnaise | 24 390,00 € |
| CLUB SOUS MARIN COTE D'OPALE | Location de deux lignes d'eau Eliard | 2 444,00 € |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Aide au fonctionnement du module kayak environnement de deux classes au collège Paul Eliard | 3 000,00 € |
| SYNDICAT MIXTE DE LA COTE D'OPALE | Remplacement du moteur pour le bateau de plongée "Mysis" | 15 000,00 € |
| CLUB SOUS MARIN COTE D'OPALE | Achat d'un zodiac, d'un moteur et d'une remorque | 7 000,00 € |
| TROPHEE DES LYCEES COTE D'OPALE | Promotion de la Côte d'Opale dans le cadre des JO 2012 | 25 000,00 € |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Soutien au stage de formation de plongeurs (niveau 2 fédéral) - du 16 au 23 avril à Giens | 7 500,00 € |
| CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX | Soutien de deux équipages lycéens de l'agglomération pour leur participation au grand prix de l'école navale en juin 2011 à Brest | 3 000,00 € |
| USBCO | Remise en état du moteur de JOD 35 | 550,00 € |
| GOUBEL MATHIEU | Aide en Matériel - Achat de 5 bateaux type "Fumbact", de 4 flotteurs et 6 gréements de planche à voile | 9 000,00 € |
| TCHAMBA WILLIAM | Soutien au projet OFCO "Accompagnement sportif et socio-éducatif des jeunes footballeurs licenciés de l'Agglomération Boulonnaise" - SAISON 2011/2012 | 30 000,00 € |
| BEAUMONT MAXIME | Aide forfaitaire sportif de haut niveau | 1 000,00 € |
| LESAFFRE MELANIE | Aide forfaitaire sportif de haut niveau | 1 000,00 € |
| BOUBRYEMM VANESSA | Aide forfaitaire sportif de haut niveau | 1 000,00 € |
| ARUTKIN ALICE | Aide forfaitaire sportif de haut niveau | 1 000,00 € |
| BRUNET BENOIT | Aide forfaitaire sportif de haut niveau | 1 000,00 € |
| DENEL JULES | Aide forfaitaire sportif de haut niveau | 1 000,00 € |
| FAIT CHRISTOPHE | Aide forfaitaire sportif de haut niveau | 1 000,00 € |
| JUDO KAN CLUB | Aide forfaitaire CAYTAN Serge | 1 000,00 € |
| USBCO | Aide forfaitaire CHAEN Alexis | 1 000,00 € |
| CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX | Aide forfaitaire DENEL Justin | 1 000,00 € |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Aide forfaitaire COPPIN Margaux | 1 000,00 € |
| USBCO | Aide forfaitaire DUCLOY Florent | 1 000,00 € |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Aide forfaitaire FOLLET Marion | 1 000,00 € |
| CLUB NAUTIQUE D'HARDELOT | Aide forfaitaire GEST Maxence | 1 000,00 € |
| | Aide forfaitaire SEILLIER Marjolaine | 1 000,00 € |
| | Aide forfaitaire GEYMOND Chloé | 1 000,00 € |



| | | |
|--|---|-------------|
| LES ARCHERS BOULONNAIS | Aide forfaitaire DUBOIS Adrien | 1 000,00 € |
| ATHLETIC GYM LE PORTEL | Aide forfaitaire FAIT Louis | 1 000,00 € |
| HONVAULT EQUITATION | Aide forfaitaire FOUTRIER Guillaume | 1 000,00 € |
| BOXING CLUB BOULONNAIS | Aide forfaitaire NISSI Jawad | 1 000,00 € |
| ENTENTE LUTTE COTE D'OPALE BOULOGNE AMBLETEUSE | Aide forfaitaire TARLET Cassandra | 1 000,00 € |
| ACRO DE GYM | Aide au fonctionnement - SAISON 2010/2011 | 6 000,00 € |
| DENEL JUSTIN | Participation au championnat du monde de Windsurf le 24/04/11 à Curaçao (Antilles) | 1 000,00 € |
| CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX | Soutien à la North Sea Cup 2011 - les 01 et 02 octobre 2011 à Wimereux | 2 000,00 € |
| | Soutien à l'organisation de la Finale du championnat de France de Kitesurf longue distance - du 22 au 24 octobre 2011 à Wimereux | 4 351,69 € |
| LIGUE NORD PAS DE CALAIS DE VOILE | Grand prix international de la Côte d'Opale - du 11 au 13 juin 2011 | 3 500,00 € |
| VOILE UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE | Soutien à la 18 ^{ème} Régate de l'ULCO - les 02 et 03 avril 2011 à Boulogne | 470,00 € |
| CLUB DES AMIS DE PLONGEE DE LA COTE D'OPALE | Aide au Fonctionnement | 2 000,00 € |
| STATION VOILE DU BOULONNAIS | Aide à l'emploi d'un Coordinateur de la station du Boulonnais | 5 000,00 € |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Achat d'un moteur pour bateau de sécurité "News Matic" et de gréements open 5.7 | 2 400,00 € |
| FAUCHE VINCENT | Aide forfaitaire a un sportif de haut niveau | 1 000,00 € |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Accueil de la délégation Ukrainienne du 15/10/11 au 23/11/11 dans le cadre de la préparation des JO 2012 | 1 000,00 € |
| | Soutien à Maxime BEAUMONT dans le cadre de sa préparation aux JO 2012 | 4 600,00 € |
| SURF CASTING BOULONNAIS | Participation de 3 sportifs du club au championnat du monde de pêche en surfcasting en Italie en octobre 2011 | 3 000,00 € |
| SOMB | Aide au fonctionnement - Saison sportive 2011/2012 | 75 000,00 € |
| ESSM | Aide au fonctionnement - Saison sportive 2011/2012 | 5 000,00 € |
| SASP ESSM | Aide au fonctionnement - Saison sportive 2011/2012 | 45 000,00 € |
| USBCO | Aide au fonctionnement - Saison sportive 2011/2012 | 60 000,00 € |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Aide au fonctionnement des sections sportives des lycées Mariette et du Collège Angelier de Boulogne sur mer | 3 000,00 € |
| AVIRON BOULONNAIS | Aide au fonctionnement des classes de 6ème et 5ème des collèges Godefroy de Bouillon et Hafrainque dans le cadre de l'accompagnement éducatif | 3 000,00 € |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Aide supplémentaire cofinancement du BEES chef de base | 1 268,00 € |
| CDV CDH | Soutien à l'organisation du Raid International de la côte d'Opale les 10 et 11 septembre 2011 | 1 000,00 € |
| SWIMMING CLUB BOULONNAIS | Soutien au championnat de France Jeunes Natation du 16 au 18 décembre 2011 à Hélicéa | 10 000,00 € |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse | 980,00 € |
| LES DRAKKARS | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse | 1 828,00 € |
| CDV / CDH | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse | 2 000,00 € |
| KAYAK DE MER COTE D'OPALE | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse | 2 000,00 € |
| ACRO DE GYM | Aide au fonctionnement FISA - Saison 2011/2012 | 4 150,00 € |
| ATHLETIC GYM | Aide au fonctionnement FISA - Saison 2011/2012 | 4 800,00 € |
| CLUB DES ARCHERS BOULONNAIS | Aide au fonctionnement FISA - Saison 2011/2012 | 3 450,00 € |
| ENTENTE LUTTE COTE D'OPALE BOULOGNE AMBLETEUSE | Aide au fonctionnement FISA - Saison 2011/2012 | 6 300,00 € |
| ECOLE D'EQUITATION DU BOULONNAIS | Aide au fonctionnement FISA - Saison 2011/2012 | 5 350,00 € |
| AMICALE BUCAILLE PONGISTE | Aide au fonctionnement FISA - Saison 2011/2012 - Prime de descente en 4ème division | 2 450,00 € |
| BOULOGNE CANOE KAYAK | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse (Supplément) | 5 000,00 € |
| CHAR A VOILE CLUB DE LA COTE D'OPALE | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse (Supplément) | 3 000,00 € |
| CDV CDH 62 | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse (Supplément) | 736,00 € |
| KMCO | Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse (Supplément) | 170,00 € |
| YACHT CLUB BOULONNAIS | Soutien à l'organisation de l'interfigue catamarans des 29 et 30 octobre 2011 | 1 000,00 € |
| | Soutien à l'organisation de l'interfigue optimists des 21 et 22 mai 2011 | 1 500,00 € |



| 520 – INTERVENTIONS SOCIALES | | |
|---|---|--------------------------|
| CREDIT MUNICIPAL | Micro-crédit Social Nouvel Elan - Aide pour Catherine COUELLANT (14,46€) + Sébastien WADOUX (16,74€) + Christophe CIROT (4,12€) | 35,32 € |
| PLIE | Subvention d'Equipement 2011 | 5 000,00 € |
| RECUPTRI | Fonctionnement 2011 | 175 000,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Convention d'objectifs 2011 | 200 000,00 € |
| CENTRE SOCIO-CULTUREL WIMEREUX | Adultes Relais - Médiateur emploi- Insertion - Formation Forum Jobs Saisonniers 2011 | 1 000,00 € 3 000,00 € |
| ASSOCIATION DES CIGALES DU NORD-PAS DE CALAIS | Soutien au pôle de la finance solidaire - Convention d'objectifs 2011 | 6 000,00 € |
| ASSOCIATION VIE LIBRE | Convention d'objectifs 2009/2011 - Lutte contre les dépendances | 40 000,00 € |
| ASSOCIATION BOULOGNE DROGUE INFO | Convention d'objectifs 2009/2011 - Lutte contre les dépendances | 35 000,00 € |
| SAMBA | Convention d'objectifs 2011 - Frais de transport à la maison médicale de garde | 4 000,00 € |
| ADATEEP 62 | Convention de partenariat 2011 (Transports éducatifs de l'enseignement Public) | 1 800,00 € |
| MISSION LOCAL | Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) | 17 000,00 € |
| OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'OUTREAU | Chantiers Jeunes 2011 - Brevets de Sécurité Routière | 750,00 € |
| VILLE DE BOULOGNE (ESPACE LOUIS BLANC) | Chantiers Jeunes 2011 - Brevets de Sécurité Routière | 750,00 € |
| ASSOCIATION BLANZY POURRE | Chantiers Jeunes 2011 - Brevets de Sécurité Routière | 500,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Animateur Cyber base emploi - Initiative et Solidarité | 1 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL ECLATE ST MARTIN | Agent d'accueil | 1 000,00 € |
| CENTRE SOCIO-CULTUREL WIMEREUX | Animatrice médiateur / habitants responsables | 1 000,00 € |
| | Animateur chargé de la communication | 1 000,00 € |
| | Hôtesse d'accueil / Animatrice atelier cuisine | 1 000,00 € |
| | Animateur d'éveil à l'environnement | 1 000,00 € |
| CCAS LE PORTEL | Agent d'accueil à l'épicerie sociale et solidaire | 1 000,00 € |
| | Animatrice de la halte garderie "Les P'tits Moussees" | 1 000,00 € |
| | Animatrice de l'établissement multi-accueil "arc en ciel I" | 1 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL ECLATE ST MARTIN | Agent de médiation et de communication | 1 000,00 € |
| ASSOCIATION LOISIRS FAMILLE | Animatrice de la laverie sociale Lav'Repass | 1 000,00 € |
| VILLE DE LE PORTEL | Agent d'accueil de la laverie sociale | 1 000,00 € |
| CCAS LE PORTEL | Animateur de ludothèque | 1 000,00 € |
| | Animatrice de l'établissement multi-accueil "arc en ciel I" | 1 000,00 € |
| VILLE DE LE PORTEL | Animateur des personnes âgées du Foyer Léon Gournay | 1 000,00 € |
| | Agent de convivialité | 1 000,00 € |
| | Agent de portage repas à domicile | 2 000,00 € |
| ASSOCIATION FERME BEAUREPAIRE | Médiateur culturel | 2 000,00 € |
| | Animateur de proximité | 2 000,00 € |
| VILLE DE BOULOGNE SUR MER | Ambassadeur de tri et des espaces publics | 2 000,00 € |
| VILLE DE LE PORTEL | Animateur pédagogique de la cyber-base | 2 000,00 € |
| | Animateur de l'atelier prêt de scooters | 2 000,00 € |
| VILLE DE BOULOGNE SUR MER | Accompagnatrice d'offres et de services | 2 000,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Animateur de bus pour l'emploi | 2 000,00 € |



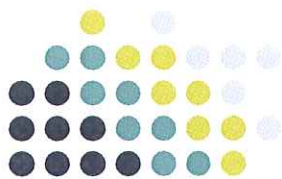
| | | |
|---------------------------------------|--|--------------|
| SCOOP TALENTS D'OPALE | Appel à projet Economie Solidaire - Encourager les démarches locales de communication - Création de supports de communication pour faire connaître la coopérative qui va développer une offre de services dans l'agglomération boudonnaise | 1 000,00 € |
| ARTISANS DU MONDE | Appel à projet Economie Solidaire - Encourager les démarches locales de communication - Création de supports de communication pour faire la promotion du commerce équitable et accroître les ventes aux particuliers et aux collectivités | 1 000,00 € |
| ASSOCIATION LA CAPELLE LOISIRS | Chantiers jeunes 2010 - Création et entretien d'espaces verts | 750,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Convention d'objectifs 2011-2013 - Subvention d'équipement 2011 | 5 000,00 € |
| TOUS PARRAINS | Renforcer l'accueil et le suivi - Parrainage Emploi dans les quartiers prioritaires | 9 548,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Renforcer l'accueil et le suivi - Partenaires et publics en action vers l'emploi | 7 500,00 € |
| BGE LITTORAL OPALE | Ancrer la création d'entreprises dans les quartiers - Service d'amorçage de projets - ID 9 | 20 000,00 € |
| CERCLE BOULOGNE SYNERGIE | Rapprocher entreprises et quartiers - Forum objectifs emplois 2011 | 7 500,00 € |
| VILLE DE LE PORTEL | Rapprocher entreprises et quartiers - Forum de l'emploi et de la formation | 4 542,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Rapprocher entreprises et quartiers - Escalier entreprises | 20 897,00 € |
| CDSI | Démocratiser les pratiques culturelles, artistiques et sportives - Acteurs solidaires au cœur de la mondialisation pour un développement durable | 10 000,00 € |
| COLLEGE ANGELLIER | Développer les liens avec le monde du travail - Forum collégiens | 2 000,00 € |
| TOUS PARRAINS | Développer les liens avec le monde du travail - Parrainage éducation | 2 507,00 € |
| AVJ/62 | Accompagner la lutte contre la récidive - Parrainage prévention | 2 566,00 € |
| ASEJ DU PAS-DE-CALAIS | Aide aux victimes et information judiciaire - Aide aux victimes et lien social | 12 500,00 € |
| CIDFF | Aide aux victimes et information judiciaire - Favoriser l'information juridique des mineurs en difficultés et des personnes fragilisées | 4 480,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Aide aux victimes et information judiciaire - Permanences au commissariat | 3 403,00 € |
| ADAFOR | Aide aux victimes et information judiciaire - Groupes de paroles | 3 500,00 € |
| BGE LITTORAL OPALE | Prévention et promotion de la santé - Soutien psychologique | 4 000,00 € |
| CAB - ESI | Convention d'objectifs 2011-2013 - Fonctionnement 2011 | 105 000,00 € |
| HABITAT ACTIF | Convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013 | 13 000,00 € |
| INTERMAIDES COTE D'OPALE | Convention d'objectifs 2011-2013 - Activités de sensibilisation et de conseil à la création dans l'agglomération Boudonnaise | 30 000,00 € |
| CONSEIL GENERAL | Convention d'objectifs 2011-2013 - Animation de la couveuse "Objectif entrepreneur" | |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Appel à projets Eco solidaire 2011 - Création d'une plate-forme technique "carrosserie" | 5 000,00 € |
| IEP DU LITTORAL | Appel à projets Eco solidaire 2011 - Accompagnement du redressement de la structure avec le Conseil Régional | 5 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL ECLATE ST MARTIN | Adulte Relais - Création poste d'animateur de structure sociale | 2 000,00 € |
| ASSOCIATION UN MAX DE POTES | Coordonnateur travailleur social en gendarmerie | 6 000,00 € |
| ASSOCIATION BLANZY POURRE | Aide à la mobilité / Pass'Mobile | 1 000,00 € |
| BIOSOL'62 | Appel à projets prévention de la délinquance 2011 - Ateliers compétences : Utiliser l'atelier bois comme support de réinsertion pour des jeunes déscolarisés ou primo-délinquants | 5 000,00 € |
| TRAVAIL PARTAGE 62 | Appel à projets prévention de la délinquance 2011 - Violences conjugales - Organisation de groupes de paroles pour les auteurs de violences conjugales | 5 000,00 € |
| RIVAGES PROPRES | Appel à projets prévention de la délinquance 2011 - A la découverte des fondamentaux sociaux au travers du bénévolat | 4 000,00 € |
| ASSOCIATION PANIER DE LA MER | Appel à projets prévention de la délinquance 2011 - Toi + Moi = Respect | 2 000,00 € |
| ATELIER CRE/ACTIF | Appel à projets prévention de la délinquance 2011 - 6 ^{ème} festival "un max de zik contre la violence" | 5 000,00 € |
| | Appel à projets prévention de la délinquance 2011 - Eviction des auteurs de violences conjugales | 5 000,00 € |
| | Appel à projets Eco solidaire 2011 - Projet de relocalisation et de développement dans l'agglomération boudonnaise | 5 000,00 € |
| | Appel à projets Eco solidaire 2011 - Organisation d'une campagne de communication pour promouvoir le 25 ^{ème} anniversaire de l'association | 600,00 € |
| | Eco solidaire 2011 - Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics | 35 000,00 € |
| | Eco solidaire 2011 - Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics | 24 010,00 € |
| | Eco solidaire 2011 - Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics | 11 370,00 € |



| | | |
|--|--|-------------|
| BIOSOL'62 | Eco solidaire 2011 - Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics | 12 570,00 € |
| ATELIER CREACTIF | Soutenir les actions d'insertions des non bénéficiaires du RSA (Pour Julie BRIANTI) | 519,06 € |
| MAISON DES JEUNES DE SAINT LEONARD | Chantiers jeunes 2011 - Match de football | 750,00 € |
| CCAS DE SAINT LEONARD | Chantiers jeunes 2011 - Achat de dentées | 250,00 € |
| VILLE DE LE PORTEL (CAJ) | Chantiers jeunes 2011 - Stage moto cross | 750,00 € |
| CCAS DE LE PORTEL | Chantiers jeunes 2011 - Achat de dentées | 250,00 € |
| CENTRE SOCIAL ECLATE DE SAINT MARTIN | Convention d'objectifs 2011-2013 (Santé et lien social + Emploi et économie sociale et solidaire + Communication) | 30 000,00 € |
| CENTRE JACQUES BREL D'OUTREAU | Convention d'objectifs 2011-2013 (Santé et lien social + Prévention et citoyenneté) | 30 000,00 € |
| ESPACE CARNOT DE LE PORTEL | Convention d'objectifs 2011-2013 (Santé et lien social + Prévention et citoyenneté) | 30 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL CAF DE BOULOGNE SUR MER | Convention d'objectifs 2011-2013 (Prévention et citoyenneté + Emploi et économie sociale et solidaire) | 30 000,00 € |
| CENTRE SOCIO-CULTUREL AUDREY BARTIER DE WIMEREUX | Convention d'objectifs 2011-2013 (Emploi et économie sociale et solidaire + Santé et lien social + Communication) | 30 000,00 € |
| VILLE DE LE PORTEL | Adultes Relais - Médiateur auprès des personnes âgées | 2 000,00 € |
| VILLE DE BOULOGNE | Adultes Relais - Accompagnatrice de proximité | 1 000,00 € |
| MISSION LOCALE DU PAYS BOULONNAIS | Appel à projets prévention de la délinquance - Accompagnement des jeunes sous main de justice | 2 000,00 € |
| ECHOTERRA | Appel à projets prévention de la délinquance - Groupe thérapeutique pour auteurs de violences | 5 000,00 € |
| MAISON DE L'ETUDIANT | Appel à projets prévention de la délinquance - Charte pour des soirées étudiantes responsables | 2 000,00 € |
| VILLE DE BOULOGNE | Appel à projets prévention de la délinquance - Rénovation du Commissariat | 5 000,00 € |
| RIVAGES PROPRES | Appel à projets économie solidaire - restauration des remparts - Equipe 1 | 4 000,00 € |
| ATELIER CREACTIF | Appel à projets économie solidaire - restauration des remparts - Equipe 2 | 4 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL ECLATE DE SAINT MARTIN | Appel à projets économie solidaire - Aménagement de la Chapelle de la Sainte Famille | 4 000,00 € |
| INTERMAIDES COTE D'OPALE | Appel à projets économie solidaire - Ravalement de façade de la direction territoriale du Pas de Calais Habitat | 4 000,00 € |
| APES (ACTEUR POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE) | Appel à projets économie solidaire - Organisation d'un carrefour des services à la personne renforcée à l'occasion des vingt ans de l'association et de son déménagement | 1 000,00 € |
| ASSOCIATIO DSU DE BOULOGNE | Appel à projets économie solidaire - Sensibilisation d'une soixantaine de professionnels de l'accompagnement à l'emploi à l'économie sociale et solidaire | 1 000,00 € |
| VILLE DE NEUFCHATEL HARDELLOT (SERVICE JEUNESSE) | Chantiers jeunes - Nettoyage des plages | 750,00 € |
| SOCIETE HUMAINE ET DES NAUFRAGES DE BOULOGNE | Chantiers jeunes - Nettoyage des plages + Parc d'attraction | 750,00 € |
| CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION | Chantiers jeunes - Nettoyage des plages | 500,00 € |
| ASSOCIATION COTE D'OPALE PREVENTION BOULONNAISE | Appel à projets santé - Bien dans son corps et son esprit | 3 000,00 € |
| ASSOCIATION LE PANIER DE LA MER | Appel à projets santé - Soutien aux personnes âgées à mobilité réduite | 2 000,00 € |
| ATELIER CREACTIF | Appel à projets santé - Prévention des conduites addictives | 5 000,00 € |
| VILLE DE BOULOGNE SUR MER | Appel à projets santé - Secourisme : efficacité et sécurité | 3 183,00 € |
| VILLE DE LE PORTEL | Appel à projets santé - Mangeons bien ensemble | 4 900,00 € |
| ASSOCIATION DSU DE BOULOGNE SUR MER | Appel à projets Economie Solidaire - Achat de matériel permettant de développer l'activité chantier école et renforcer ainsi son offre d'insertion | 4 437,00 € |
| FC CONTI | Adultes Relais - Médiatrice de la Maison du Projet | 2 000,00 € |
| | Adultes Relais - Médiateur Culturel | 2 000,00 € |
| | Adultes Relais - Médiateur Jeunesse | 2 000,00 € |
| | Adultes Relais - Médiateur Sportif | 2 000,00 € |
| | Adultes Relais - Médiateur | 2 000,00 € |
| | Adultes Relais - Médiateur | 2 000,00 € |
| | Adultes Relais - Médiateur Social et Familial | 2 000,00 € |

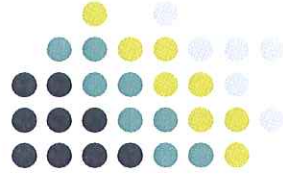


| | | |
|---|--|-------------|
| MACEP | Adultes Relais - Agent d'Accueil et d'accompagnement | 1 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL ECLATE DE SAINT MARTIN | Adultes Relais - Médiateur | 1 000,00 € |
| AIDADOM | Appel à projets Economie Solidaire - Création d'un site internet | 1 000,00 € |
| ASSOCIATION LE PANIER DE LA MER | Appel à projets Economie Solidaire - Edition de différents supports de communication pour promouvoir les activités de l'association | 1 000,00 € |
| ARTISANS DU MONDE | Appel à projets Economie Solidaire - Promotion du commerce équitable et du magasin boulonnais | 1 000,00 € |
| CAB - ESI | Appel à projets Economie Solidaire - Création de support de communication pour promouvoir les activités de l'association | 1 000,00 € |
| GEIQ - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION | Appel à projets Economie Solidaire - Création d'un déroulant mosquito et impression de plaquettes de communication | 1 000,00 € |
| ECO GARAGE DU BOULONNAIS | Appel à projets Economie Solidaire - Diffusion d'un flyers et campagne de spots radio | 833,00 € |
| A'DOM SERVICES 62 | Appel à projets Economie Solidaire - Edition d'une plaquette de communication pour faire connaître le nouveau service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) | 1 000,00 € |
| ATELIER CREATIF | Appel à projets Economie Solidaire - Création de costumes de l'époque Victorienne | 4 000,00 € |
| BOULOGNE ACTION JEUNESSE | Chantiers Jeunes - Sorties Ludiques (Creusement de mare, élagage, ramassage de produits de fauche) | 750,00 € |
| VILLE D'EQUIHEN PLAGE / SERVICE JEUNESSE | Chantiers Jeunes - Sorties Ludiques (Creusement de mare, élagage, ramassage de produits de fauche) | 750,00 € |
| ASSOCIATION BOULOGNE SOLIDARITES | Chantiers Jeunes - Sorties Ludiques (Creusement de mare, élagage, ramassage de produits de fauche) | 500,00 € |
| ASSOCIATION LES BLOUZES ROSES | Appel à projets santé - Animations en institutions | 2 400,00 € |
| LYCEE MARIETTE | Appel à projets santé - Bien être, estime de soi et connaissance de l'adolescent | 2 000,00 € |
| ASSOCIATION ESPACE ENFANCE | Appel à projets santé - Soutien à la parentalité | 4 000,00 € |
| CHRS DE LA COTE D'OPALE | Appel à projets santé - Journée sur l'impact de la violence conjugale sur les enfants | 3 500,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Convention d'objectifs pour aide à la personne | 4 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL ECLATE DE SAINT MARTIN | Adultes Relais - Maison de la petite enfance | 2 000,00 € |
| ASSOCIATION A TABLE | Appel à projets economie solidaire - Editions de supports de communication sur les prestations | 500,00 € |
| CENTRE SOCIAL ECLATE DE SAINT MARTIN | Chantiers jeunes - Remise en peinture de halls d'immeubles (sorties ludiques) | 750,00 € |
| CENTRE SOCIO-CULTUREL AUDREY BARTIER DE WIMEREUX | Chantiers jeunes - Remise en peinture de halls d'immeubles (sorties ludiques) | 750,00 € |
| EAPD - ASSOCIATION L'ECOLE A L'HOPITAL ET A DOMICILE | Chantiers jeunes - Remise en peinture de halls d'immeubles (sorties ludiques) | 500,00 € |
| VILLE DE SAINT ETIENNE AU MONT | Chantiers jeunes - Débroussaillage et ramassage de produits de fauche, ouverture de mairres (sorties ludiques) | 750,00 € |
| VILLE D'HESDIN L'ABBE | Chantiers jeunes - Débroussaillage et ramassage de produits de fauche, ouverture de mairres (sorties ludiques) | 750,00 € |
| UNICEF | Chantiers jeunes - Débroussaillage et ramassage de produits de fauche, ouverture de mairres (sorties ludiques) | 500,00 € |
| 520 - FSE | | |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | Soide FSE 2010 - Accueil de proximité renforcé | 8 613,00 € |
| BGE LITTORAL | Soide FSE 2010 - Service d'amorçage de projets | 7 945,00 € |
| MISSION LOCAL | Soide FSE 2010 - Agora mobilité | 9 166,00 € |
| 70 - LOGEMENT | | |
| MISSION LOCALE | Soide 2010 - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) | 10 000,00 € |
| | Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ 2011) | 10 000,00 € |
| | Subvention d'équipement 2011 - Soutien aux adaptations de logements pour personnes handicapées | 22 150,27 € |
| CAL PACT | Soutien 2011 pour l'Animation de l'adaptation de logements pour personnes handicapées | 8 400,00 € |
| | Soutien 2011 pour la Communication de l'adaptation de logements pour personnes handicapées | 600,00 € |
| 812 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES | | |
| COMMUNES MEMBRES DE L'AGGLO | Collecte des déchets verts | 75 052,79 € |



| 820 – AMENAGEMENT URBAIN | | |
|---|--|-----------------------|
| LES AMIS DU PATRIMOINE D'HESDIGNIEUL LES BOULOGNE | FLIP 2010 - Action de rénovation aménagement du moulin | 3 000,00 € |
| PATRIMOINE HARDELOIS | FLIP 2010 - Déplacement du monument de Saint-Augustin vers son emplacement original | 1 500,00 € |
| FLOBART DES 2 CAPS | FLIP 2010 - Restauration des deux flobarts | 1 500,00 € |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION | FLIP 2010 - Soutien au projet de bus de l'emploi | 3 000,00 € |
| UNION COMMERCIALE, ARTISANALE ET LIBERALE DE CONDETTE | FLIP 2010 - Manifestation découverte et protection du patrimoine naturel | 3 000,00 € |
| BOULOGNE DEVELOPEMENT | Fonctionnement 2011 | 798 389,00 € |
| LE FORT DE LA CRECHE | FLIP 2011 - Installation du canon du Chacal | 1 250,00 € |
| LES AMIS DE L'ORGUE DE MARQUISE | FLIP 2011 - Restauration et mise en valeur de l'orgue à tuyaux | 1 000,00 € |
| ACTISHOP | FLIP 2011 - Création d'un jardin floral et fruitier | 1 500,00 € |
| CERCLE COTE D'OPALE SYNERGIE | FLIP 2011 - Communication forum de l'emploi | 1 000,00 € |
| L'ECO GARAGE DU BOULONNAIS | FLIP 2011 - Programme mobilité | 3 000,00 € |
| PIQUE ET PRESSE | FLIP 2011 - Récupération / Recyclage voiles usagées | 2 005,88 € |
| COMITE DES FETES DE LA VILLE DE DESVRES | FLIP 2011 - Communication, manifestation historique | 3 000,00 € |
| ARTS ET HISTOIRE DE WISSANT | FLIP 2011 - Exposition | 1 000,00 € |
| PAUSE SOLIDARITE | FLIP 2011 - Création d'une épicerie solidaire à Samer | 1 500,00 € |
| AU PHIL DES MARDIS | FLIP 2011 - Concours de dessin et de peinture (foires et marchés anciens) | 3 000,00 € |
| 824 – AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN | | |
| VILLE DE BOULOGNE | Rénovation urbaine transition - projet 2010 / payables en 2011 | 29 187,34 € |
| 30 – INTERVENTIONS ECONOMIQUES | | |
| AQUIMER | Soutien financier à l'animation du programme d'actions 2011 | 65 000,00 € |
| | Soutien financier à la gestion de projets | 65 000,00 € |
| | Soutien à l'ingénierie de l'appel à projets plateforme d'innovation "Nouvelles Vagues" | 19 758,39 € |
| BOULOGNE INITIATIVE | Aide au fonctionnement 2011 | 22 500,00 € |
| | Aide au fonctionnement 2011 - Embauche d'un second salarié | 2 500,00 € |
| SYNDICAT DES PISCICULTEURS SALMONICULTEURS DU NORD | Organisation des rencontres de l'aquaculture les 12-13-14 mai 2011 | 5 000,00 € |
| BUDGET VDM (VALORISATION DES DECHETS MENAGERS) | | |
| VILLE DE WIMEREUX | Contrat eco-emballage - Soutien à la communication - Année 2009 | 332,82 € |
| | Contrat eco-emballage - Soutien à la communication - Année 2010 | 336,26 € |
| VILLE D'OUTREAU | Contrat eco-emballage - Soutien à la communication - Année 2010 | 58,36 € |
| | | 4 051 192,96 € |

POUR LE COMPTE PRINCIPAL ET SES ANNEXES CONSOLIDES



INVESTISSEMENT

28 % d'aide à l'investissement de tiers (FDC) : 5 524 677 €

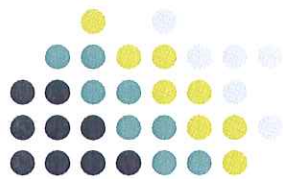
+ restes à réaliser (RAR) : 1 822 017 €

72 % d'investissements directs de la collectivité en maîtrise
d'ouvrage : 14 332 607 €

+ restes à réaliser : 6 111 883 €

Le taux global de réalisation des investissements est de 69 % :
74 % pour les fonds de concours et 67 % pour la maîtrise
d'ouvrage.

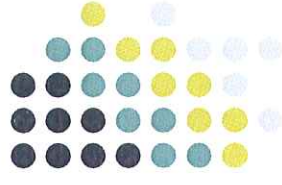
Les niveaux de réalisation se sont nettement améliorés (45 % en 2010),
avec le démarrage des principaux chantiers programmés par la collectivité.
La gestion technique en autorisation de programme et crédits de paiement
permettant de mobiliser les emprunts au moment le plus opportun.



ETAT DES FONDS DE CONCOURS A DES TIERS

| | REALISE | REPORTE EN 2012 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Fonds sport de haut niveau (FISA) | 100 600 € | - € |
| Equipements sportifs | 44 674 € | - € |
| Extension du CRV | 182 855 € | - € |
| Fonds d'aide aux bailleurs | 390 000 € | 452 500 € |
| Aide à la pierre | 376 311 € | 496 503 € |
| Aide à la construction | 468 650 € | 323 107 € |
| Adaptation logements handicapés | 22 150 € | - € |
| Fonds communautaire Pass Foncier | 12 000 € | - € |
| Aide communautaire logement privé | 192 533 € | 110 682 € |
| ANAH - Logement privé | 981 601 € | 35 240 € |
| Développement portuaire | 711 690 € | 34 381 € |
| Aide aux entreprises - Fonds emploi | 143 656 € | 13 244 € |
| Maison de l'emploi | 5 000 € | |
| Ville de Boulogne - Berges de Liane | 6 774 € | 9 041 € |
| FOCAD | 1 825 524 € | 328 919 € |
| Lutte contre les inondations | 41 222 € | 18 400 € |
| PLIE | 5 000 € | - € |
| Associations DSU | 14 437 € | - € |
| TOTAL | 5 524 677 € | 1 822 017 € |

NATURE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



ZONES ECONOMIQUES

| | |
|---|-------------|
| | 5 997 560 € |
| Frais d'études (Etude danger Garromanche + étude ZAL Baincthun) | 35 807 € |
| Travaux sur bâtiments économiques | 820 396 € |
| Travaux aménagement de zones | 1 381 186 € |
| Acquisition terrains Résurgat | 3 760 171 € |

SPORT

| | |
|--|-------------|
| Centre sportif haut niveau - Canoë Kayak | 2 392 622 € |
| Mise en peinture bâtiment de l'aviron | 51 009 € |
| Stade communautaire | 112 801 € |

CENTRE NATIONAL DE LA MER

| | |
|--------------------|-------------|
| Nouveau Nausicaa | 724 273 € |
| Nurserie | 1 116 849 € |
| Travaux étanchéité | 20 859 € |



TRANSPORTS URBAINS

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| | 1 840 884 € |
| Achat de 4 bus surbaissés diesel | 1 264 442 € |
| Mise aux normes des arrêts de bus | 268 099 € |
| Construction nouveau dépôt de bus | 150 250 € |
| Acquisition Espace Bus | 119 010 € |
| Pose aribus | 34 418 € |
| Recherche désign graphique ligne A | 4 664 € |

CREMATORIUM

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Construction Crématorium | 1 007 643 € |
| Achat actions PFI du Boulonnais | 680 000 € |

ESPACES VERTS

| | |
|---|-----------|
| Aménagement berges de Liane - Rive droite | 206 147 € |
| Aménagement berges de Liane - Rive gauche | 42 925 € |

ADMINISTRATION GENERALE

| | |
|--|----------|
| Matériel informatique | 53 350 € |
| Travaux sur bâtiments communautaires dont travaux en régie | 76 514 € |
| Mobilier | 15 534 € |
| Achat de logiciels | 36 809 € |
| Matériel de petit équipement (outillage divers...) | 6 032 € |



CENTRE DE TRI + DECHETTERIES**176 379 €**

Travaux enrobé du centre de tri

4 532 €

Travaux déchetteries communautaires

54 457 €

Aménagement déchetterie de St Léonard

35 332 €

Achat de bacs + bennes

72 901 €

Collecteur d'huile

8 372 €

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**134 253 €**

Travaux conservatoires

81 857 €

Achat d'instruments de musique

33 539 €

Mobilier

18 857 €

AMENAGEMENT URBAIN**102 359 €**

Programme TOBIC

102 359 €

PRESERVATION DU MILIEU NATUREL**71 285 €**

Aménagement des sentiers de randonnées

66 285 €

Réalisation d'un puzzle

5 000 €

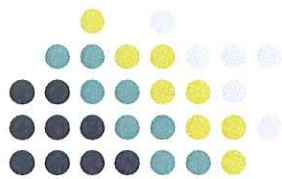
URBANISME**65 202 €**

Maîtrise d'œuvre Zac logement

55 133 €

Frais insertion PLU

10 069 €



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**43 128 €**

Travaux Pavillon Clocheville

43 128 €

COMMUNICATION**35 987 €**

1 Stand gonflable

15 779 €

Matériel et petit équipement (Bannières, mâts, pupitre, valises de transport...)

11 591 €

4 tentes pliantes

7 093 €

1 caméscope

1 524 €

ACTION CULTURELLE**22 614 €**

Achat de matériel scénique (éclairage, projecteurs...)

19 894 €

Mobilier

2 720 €

REFUGE**20 100 €**

Travaux installation chauffage + mise en sécurité

19 511 €

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE**16 471 €**

Achat de 10 défibrillateurs

16 471 €

POIDS RELATIF DES CHARGES D'INVESTISSEMENT DIRECT EN 2011

Budget principal et ses annexes

Acquisitions

Résurgat 1

+ Landacres

2ème extension

40%

Centre Haut

Niveau

17%

CREMATORIUM

11%

ESPACES VERTS

2%

ADMINISTRATION
GENERALE

CENTRE
NATIONAL DE LA
MER

12%

Autobus

Accessibilité des

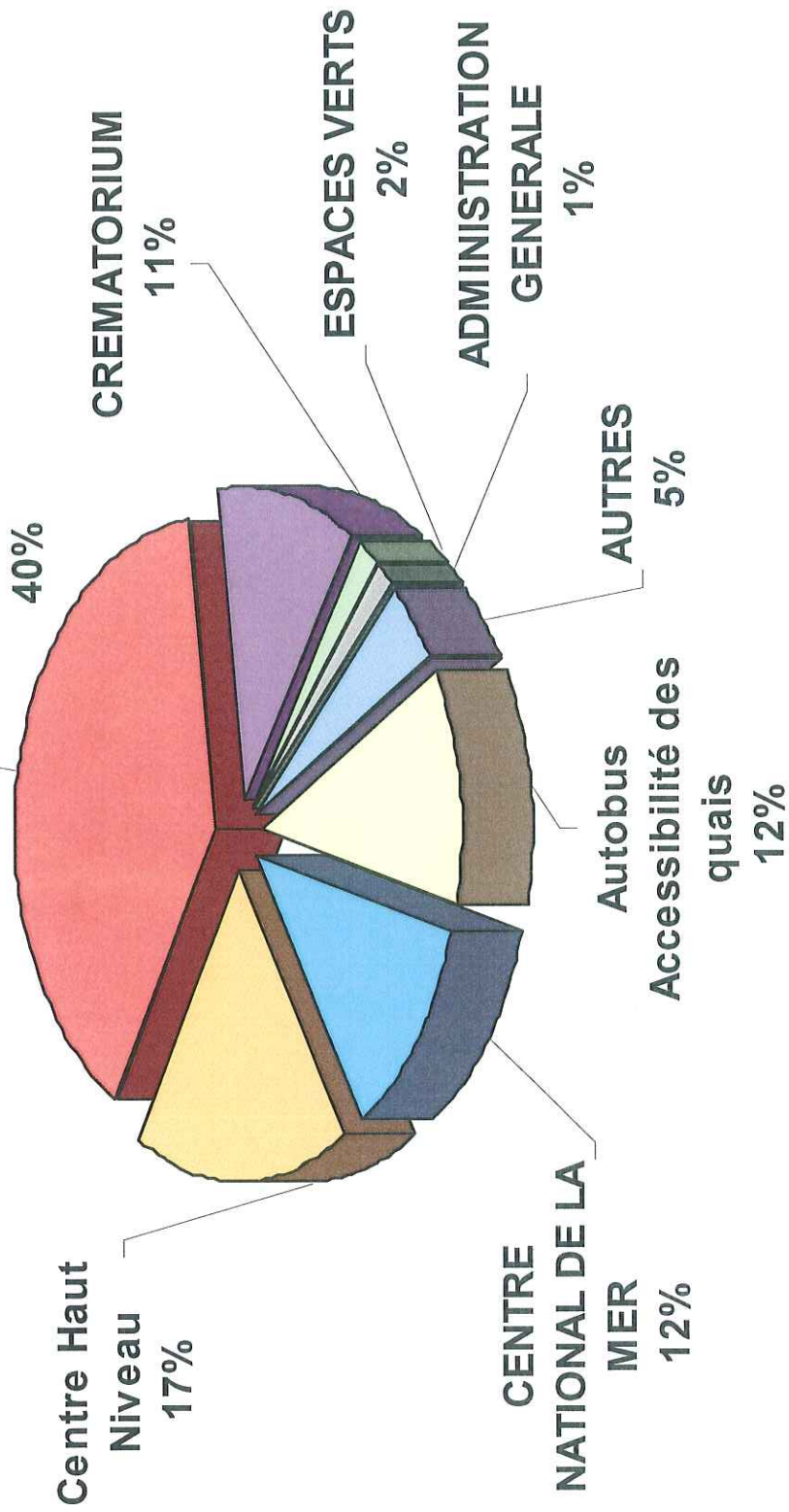
quais

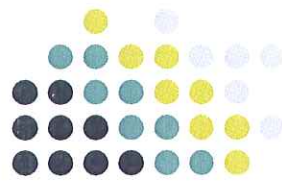
12%

AUTRES

5%

1%



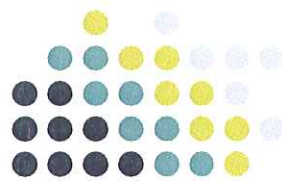


APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRESENTE PAR LE TRESORIER

Chaque année, le Trésorier nous transmet les comptes de gestion de la collectivité afin de les faire approuver par le Conseil Communautaire. Ces comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs de la Communauté.

N'ayant constaté aucune discordance dans les flux entre les comptes de gestion et les comptes administratifs de 2011, il est demandé d'approuver les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

Il reste néanmoins à déterminer certains écarts de bilan dont l'origine est antérieure à 2011.



SYNTHESE DE LA DETTE AU 31/12/2011

| | |
|---|----------------|
| ENCOURS (hors avances Agence de l'Eau) | 27 443 000 € |
| Avances Agence de l'Eau : 12.196.909 € (Taux 0%) | |
| Restes à réaliser à fin 2011 : 9.500.000 € | |
| Nombre d'emprunts | 21 |
| Taux actuariel Représente le vrai coût de l'emprunt en prenant en compte les frais d'engagement, la marge, la base de calcul et l'effet temps | 4,64 % |
| Marge moyenne | 0,09 % |
| Durée résiduelle | 12 ans 04 mois |

ANNUITE DE LA DETTE JUSQU'EN 2020



RATIOS FINANCIERS

Avec comparaison aux ratios des communautés d'agglomération en 2010

| | 2010 | 2011 | Moyenne des Communautés d'agglom. 2010 |
|--|--------------|--------------|--|
| Dépenses réelles de fonctionnement Mesure du niveau de service rendu | 486 € / hab. | 523 € / hab. | 538 € / hab. |
| Produit des impositions directes Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire | 319 € / hab. | 306 € / hab. | 329 € / hab. |
| Recettes réelles de fonctionnement Mesure des moyens financiers récurrents | 622 € / hab. | 651 € / hab. | 624 € / hab. |
| Dépenses d'équipement brut Mesure de l'effort d'équipement | 163 € / hab. | 164 € / hab. | 117 € / hab. |
| Encours de la dette au 31/12/2011 Mesure de l'ampleur de l'endettement | 186 € / hab. | 176 € / hab. | 325 € / hab. |
| Dotations globales de fonctionnement Mesure de la principale dotation de l'Etat | 154 € / hab. | 151 € / hab. | 151 € / hab. |
| Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement Mesure relative des charges de personnel | 15,35% | 15,04% | 17,70% |
| Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal Mesure de la pression fiscale relative qui pèse sur les contribuables communautaires | 69,39% | 89,25% | 113,00% |
| Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement | 81,92% | 83,19% | 90,30% |
| Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget | 25,07% | 25,15% | 18,80% |
| Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement Mesure volumétrique de l'endettement | 29,82% | 26,94% | 52,10% |

FINANCES
N°26/30-06-2012
AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Suite au vote du compte administratif 2011, il convient de décider de l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2011.

BUDGET PRINCIPAL (M14)

Le compte administratif principal 2011 faisait apparaître les résultats suivants :

| | | |
|---|--------------|--------------------|
| - Excédent d'exploitation | 4.658.564,62 | |
| - Excédent d'investissement | 5.016.802,92 | |
| - Déficit en restes à réaliser d'investissement | 4.411.766,96 | |
| Total besoin de financement | - 605.035,96 | Soit 0 € en besoin |

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2011 à 867.502,57 €. Quant aux dotations aux amortissements permettant une couverture de la dette, ils s'élèvent à 2.798.005,29 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|----------------|
| - excédent d'investissement reporté (compte 001) | 5.016.802,92 € |
| - réserves d'investissement (compte 1068) : | 0,00 € |
| - excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : | 4.658.564,62 € |

BUDGET ANNEXE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE (M14)

Le compte administratif 2011 faisait apparaître les résultats suivants :

| | |
|--|--------------|
| - Excédent d'exploitation | 4.678.225,24 |
| - Déficit d'investissement | 6.127.566,53 |
| - Excédent en restes à réaliser d'investissement | 1.449.341,29 |
| Total besoin de financement | 4.678.225,24 |

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2011 à 1.082.641,73 €. Quant à l'amortissement, il a été de 1.295.156,27 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| - déficit d'investissement reporté (compte 001) | 6.127.566,53 € |
| - réserves d'investissement (compte 1068) : | 4.678.225,24 €. |
| - excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : | 0 € |

BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS (M14)

Le compte administratif 2011 faisait apparaître les résultats suivants :

| | |
|---|-----------|
| - Excédent d'exploitation | 51.382,42 |
| - Déficit d'investissement | 24.189,42 |
| - Déficit en restes à réaliser d'investissement | 27.193,00 |
| Total besoin de financement | 51.382,42 |

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2011 à 153.570,42 €, les dotations aux amortissements à 169.434,32 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|-------------|
| - déficit d'investissement reporté (compte 001) : | 24.189,42 € |
| - réserves d'investissement (compte 1068) : | 51.382,42 € |
| - excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : | 0 € |

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER (M4)

Le compte administratif 2011 faisait apparaître les résultats suivants :

| | | |
|--|--------------|--------------------|
| - Excédent d'exploitation | 299.257,46 | |
| - Déficit d'investissement | 2.940.274,38 | |
| - Excédent en restes à réaliser d'investissement | 3.060.349,50 | |
| Total besoin de financement | - 120.075,12 | Soit 0 € en besoin |

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2011 à 131 195,61 €, les dotations aux amortissements à 761 549,52 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|----------------|
| - déficit d'investissement reporté (compte 001) | 2.940.274,38 € |
| - réserves d'investissement (compte 1068) : | 0 € |
| - excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : | 299.257,46 € |

BUDGET TRANSPORT (M43)

Le compte administratif 2011 faisait apparaître les résultats suivants :

| | |
|--|---------------|
| - Excédent d'exploitation | 8.270.138,34 |
| - Déficit d'investissement | 10.068.974,79 |
| - Excédent en restes à réaliser d'investissement | 1.798.836,45 |
| Total besoin de financement | 8.270.138,34 |

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2011 à 151.245,01 €, les dotations aux amortissements à 783.967,87 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| - déficit d'investissement reporté (compte 001) | 10.068.974,79 € |
| - réserves d'investissement (compte 1068) : | 8.270.138,34 € |
| - excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : | 0,00 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT (M49)

Le compte administratif 2011 faisait apparaître les résultats suivants :

| | |
|--|--------------|
| - Excédent d'exploitation | 4.169.300,93 |
| - Déficit d'investissement | 1.273.631,18 |
| - Excédent en restes à réaliser d'investissement | 535.658,35 |
| Total besoin de financement | 737.972,83 |

On notera que les réserves effectuées couvrent la charge de la dette en capital de l'année 2011 qui pour mémoire s'est élevée à :

5.1.273.075,03 € pour l'annuité. L'amortissement s'élevant par ailleurs à 716.863,53 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|----------------|
| - déficit d'investissement reporté (compte 001) | 1.273.631,18 € |
| - réserves d'investissement (compte 1068) : | 737.972,83 € |
| - excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : | 3.431.328,10 € |

BUDGET EAU (M49)

Le compte administratif 2011 faisait apparaître les résultats suivants :

| | |
|---|--------------|
| - Excédent d'exploitation | 1.390.293,85 |
| - Déficit d'investissement | 163.677,78 |
| - Déficit en restes à réaliser d'investissement | 313.806,90 |
| Total besoin de financement | 477.484,68 |

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|--------------|
| - déficit d'investissement reporté (compte 001) | 163.677,78 € |
| - réserves d'investissement (compte 1068) : | 477.484,68 € |
| - excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : | 912.809,17 € |
| - | |

BUDGET ASSAINISSEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (M49)

Le compte administratif 2011 faisait apparaître les résultats suivants :

| | |
|---|------------|
| - Excédent d'exploitation | 132.409,56 |
| - Déficit d'investissement | 21.791,31 |
| - Déficit en restes à réaliser d'investissement | 0 |
| Total besoin de financement | 21.791,31 |

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|--------------|
| - déficit d'investissement reporté (compte 001) | 21.791,31 € |
| - réserves d'investissement (compte 1068) : | 21.791,31 € |
| - excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : | 110.618,25 € |

On notera que les réserves effectuées couvrent les annuités en capital de l'année 2011 qui pour mémoire se sont élevées à 21.791,31 €.

Monsieur Gérard LECRIVAIN (2 voix : pouvoir de Philippe DESCAMPS) s'abstient sur cette délibération.

| VOTES | | |
|------------------------------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 52 | 0 | 2 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

FINANCES
N°27/30-06-2012

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2012 : MODIFICATIONS

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Conformément à l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales autorisant la mise en œuvre des AP/CP, et

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- de procéder à la modification des autorisations de programme repris en annexe afin de tenir compte du réétalement des différents crédits de paiement.

Le tableau annexé reprend l'ensemble de ces modifications pour les autorisations de programme concernées.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

| Motif de la révision | AUTORISATION DE PROGRAMME | AFFECTATION | | | | TOTAL Autorisation | | | | |
|----------------------|-------------------------------|-------------|----------------------|-------------------|----------------------------------|-----------------------|---|--|-----------------------------|-------------|
| | | BUDGET | Article | S/Fonct | Opération | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
| MODIFICATIONS | | | | | | | | | | |
| Rééalement | CREMATORIUM ET PARKING PUBLIC | BP | 2313 2111 2184 | 026 026 026 | 09045 09045 09045 | 6 735 000,00 € | 1 671 762,26 € | 4 963 237,74 € 50 000,00 € 50 000,00 € | | |
| Rééalement | LUTTE CONTRE LES INONDATIONS | BP | 204158 2 | 833 | 06033 10053 10054 12062 | 541 022,47 € | 20 144,67 € 27 988,20 € 11 489,60 € | 131 000,00 € 130 000,00 € 80 000,00 € 13 500,00 € | 10 000,00 € 106 000,00 € | 10 900,00 € |
| Rééalement | LANDACRES 2EME EXTENSION | ECO | 2315 | 90 | 09004 | 3 969 295,43 € | 1 045 295,43 € | 2 056 000,00 € | 868 000,00 € | |

FINANCES
N°28/30-06-2012
DECISIONS MODIFICATIVES 2012

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Les décisions modificatives présentées intègrent les décisions d'affectation proposées dans la précédente délibération ainsi que les restes à réaliser de 2011. Depuis le vote du budget primitif, d'autres ajustements de crédits sont nécessaires.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

La décision modificative intègre les crédits de subventions dues aux associations partenaires de la CAB (reports d'engagements non soldés en 2011) dans les domaines du sport : 13.010 € (aide aux sportifs de haut niveau, ...), ou encore en matière de développement économique : 3 000 € pour le salon "le mois à la création d'entreprise", et 5 000 € pour les "rencontres de l'aquaculture".

Dans le cadre de la programmation annuelle des subventions, de nouveaux projets sont financés par la CAB tels que "l'école de la seconde chance" pour 30 000 € (plus 10 000 € en investissement), "la création d'une monnaie locale pour 7 000 euros financés par le Conseil régional et la MACIF, le festival Intramurock pour 6 000 € et une enveloppe complémentaire dans le cadre du sport de haut niveau pour 5 000 €.

D'autres ajustements non prévisibles au budget primitif ont également été effectués notamment sur le contrat d'affermage pour la gestion de la piscine-patinoire, en lien avec le passage pour un mois en marché public de prestations de service.

Les crédits formation sont également augmentés de 20 000 € en raison notamment, du recours contraint à des prestations payantes.

RECETTES

Conformément à la convention de délégation de service public qui nous liait à la Société Vert Marine jusque fin avril 2012, il est prévu le partage chaque année du résultat excédentaire constaté. Pour 2011, la société chargée de l'exploitation du complexe patinoire a dégagé un excédent de 58 968,16 €, la CAB se voit donc reverser la moitié de cette somme, soit 29 400 € environ.

Par ailleurs, la Dotation Générale de Fonctionnement, malgré une prévision très raisonnable au budget primitif, s'est vue diminuer de plus de 170 000 €.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

La décision modificative a notamment permis dans ce budget d'ajuster les crédits de paiement pour deux programmes : le Crématorium et les conventions qui nous lient au Symsageb. Ces modifications ne nécessitent pas de nouveaux crédits.

RECETTES

Les résultats constatés pour l'exercice 2011 permettent de réduire le recours à l'emprunt de 4 700 000 €.

BUDGET ECONOMIQUE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

La principale charge nouvelle correspond à la remise de dette de l'association Syndicale de Garromanche relative à la délibération du dernier Conseil communautaire (100 000 €).

RECETTES

Le financement par le budget principal du budget économique a été ajusté : + 103 900 € afin de couvrir la dépense reprise ci-dessus.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

La principale dépense correspond aux charges de démolition de la ferme du Badhuit sur Saint Martin Boulogne. Il ne s'agit pas ici de crédits supplémentaires dans la mesure où le rythme d'avancement de l'extension du parc de Landacres a permis de récupérer 100 000 € sur l'exercice budgétaire.

BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Un ajustement de crédit de fonctionnement pour les charges de personnel est nécessaire pour 23 500 €.

En investissement, afin de lancer la mise en conformité pour la sécurité incendie du centre de tri, un ajustement a été nécessaire sans nécessité d'ajout de crédits.

BUDGET TRANSPORT

L'enquête circulation du Plan de Déplacement Urbain nécessite de nouveaux crédits pour 18 000 €.

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour le transport, des ajustements ont été effectués notamment pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (27 000 €) et les frais d'inventaire par voie d'huissier (25 000 €) pour gérer la transition des contrats.

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER

La décision modificative inclut les résultats reportés ainsi que des ajustements comptables nécessaires, notamment à la taxe foncière.

Les résultats de l'exercice 2011 permettent de réduire l'emprunt de 500.000 €.

BUDGET EAU

La décision modificative inclut les résultats reportés ainsi que la réduction du recours à l'emprunt pour 750 000 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La décision modificative inclut les résultats reportés ainsi que des ajustements comptables nécessaires notamment au paiement de la taxe foncière suite à la construction de la STEP de Nesles.

Un crédit de 2.433.500 € devrait permettre des renégociations de dette.

Une subvention a été obtenue pour l'étude diagnostic pour Outreau sur la zone de Capécure pour 54 500 €.

Par ailleurs, la prévision du recours à l'emprunt a été annulée (212 000 €).

BUDGET ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE

Le budget intègre les résultats de l'exercice précédent.

ADDITIF A LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ECONOMIQUE

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a l'opportunité de procéder au rachat auprès de la SNCF d'un terrain situé sur la zone de Garromanche. Il est donc proposé de permettre l'inscription des crédits nécessaires à cette acquisition.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante :

Dépense : compte 2111 = 2.350.000 €

Recette : compte 1641 = 2.350.000 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **de valider les décisions modificatives reprises dans les documents comptables ci-annexés.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

FINANCES
N°29/30-06-2012
RECONDUCTION DES SUBVENTIONS SUR L'ANNEE 2012

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Après le vote du budget primitif 2012 ouvrant les enveloppes de subventions, il est proposé d'en autoriser les versements lorsque celles-ci ont été engagées par conventions sur l'exercice précédent.

La liste est jointe à la présente délibération.

Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'autoriser la reconduction des subventions telles que détaillées dans le tableau joint par article budgétaire, bénéficiaire et objet.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

LISTE DES SUBVENTIONS A RECONDUIRE SUR L'EXERCICE 2012

| BUDGET PRINCIPAL | | | | |
|------------------|----------|---|--|-------------|
| IMPUTATION | | BENEFICIAIRE | OBJET | MONTANT |
| 23 | 65738 | UNIVERSITE LILLE 2 | Participation aux frais de fonctionnement technique des installations de télé-enseignement pour l'année universitaire 2011/2012 (SOLDE2011) | 10 000,00 € |
| | 6573804 | ULCO | Organisation du symposium sur « les blooms de phytoplancton dans les écosystèmes côtiers tempérés » | 1 120,00 € |
| 40 | 657456 | USBCO | Soutien au projet OFCO « Accompagnement sportif et socio-éducatif des jeunes footballeurs licenciés de l'Agglomération Boulonnaise – Saison sportive 2011/2012 (SOLDE) | 30 000,00 € |
| | | SOMB | Aide au fonctionnement – Saison sportive 2011/2012 (SOLDE) | 75 000,00 € |
| | | ESSM | Aide au fonctionnement – Saison sportive 2011/2012 (SOLDE) | 5 000,00 € |
| | | SASP ESSM | Aide au fonctionnement – Saison sportive 2011/2012 (SOLDE) | 45 000,00 € |
| | | USBCO | Aide au fonctionnement – Saison sportive 2011/2012 (SOLDE) | 60 000,00 € |
| | | LE REVEL | Organisation des championnats de France de Trampoline et Tumbling – les 09 et 10 décembre 2011 à Boulogne sur mer | 9 540,00 € |
| | | VILLE D'HESDIGNEUL LES BOULOGNE | Soutien à l'organisation du concours d'attelage nationale Elite – le 18 septembre 2011 | 970,00 € |
| | | LE REVEL | Aide au fonctionnement FISA – Saison sportive 2011/2012 – Prime de descente en 4ème division | 2 500,00 € |
| 520 | 6574121 | MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BOULONNAIS | Poste Animateur Cyber initiative et solidarité | 1 000,00 € |
| | | MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BOULONNAIS | Poste Animateur du bus pour l'emploi | 2 000,00 € |
| | | MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BOULONNAIS | Poste Médiateur emploi-insertion formation | 1 000,00 € |
| | | CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX | Poste Médiatrice accompagnatrice | 1 000,00 € |
| | | CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX | Poste Assistance d'animation chargée de communication projets culturels | 1 000,00 € |
| | | CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX | Poste Animatrice chargée du projet épicerie sociale | 1 000,00 € |
| | | CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX | Poste Assistance d'animation | 1 000,00 € |
| | | CENTRE SOCIAL ECLATE SAINT MARTIN | Poste Agent de maintenance (Adulte relais quartier 1) | 1 000,00 € |
| | | CENTRE SOCIAL ECLATE SAINT MARTIN | Poste Agent d'accueil | 1 000,00 € |
| | | CENTRE SOCIAL ECLATE SAINT MARTIN | Adulte relais quartier | 1 000,00 € |
| | | ASSOCIATION LOISIRS FAMILLE | Poste Hôtesse lavandière | 1 000,00 € |
| | | ASSOCIATION DSU | Poste Médiateur | 2 000,00 € |
| | | ASSOCIATION DSU | Poste Médiateur | 2 000,00 € |
| | | FC CONTI | Poste Médiateur social et familial | 2 000,00 € |
| | | INTERMAIDES COTE D'OPALE | Poste Correspondant de structure sociale | 2 000,00 € |
| | | MACEP | Poste Agent d'accueil | 1 000,00 € |
| | | CENTRE SOCIAL ECLATE SAINT MARTIN | Adulte relais Maison de la petite Enfance | 2 000,00 € |
| | | VILLE DE BOULOGNE SUR MER | Poste Accompagnateur de proximité | 1 000,00 € |
| | | VILLE DE BOULOGNE SUR MER | Poste Accompagnatrice d'offres et de services | 2 000,00 € |
| | | VILLE DE BOULOGNE SUR MER | Poste Médiatrice de la Maison du projet | 2 000,00 € |
| | | CCAS DE LE PORTEL | Poste Agent d'accueil à l'épicerie sociale et solidaire | 1 000,00 € |
| | | CCAS DE LE PORTEL | Poste Animatrice de la Halte garderie « Les P'tits Mousses » | 1 000,00 € |
| | | CCAS DE LE PORTEL | Poste Animatrice de l'établissement multi-accueil « Arc en ciel II » | 1 000,00 € |
| | | VILLE DE LE PORTEL | Poste Agent d'accueil de la laverie sociale | 1 000,00 € |
| | | CCAS DE LE PORTEL | Poste Animateur de ludothèque | 1 000,00 € |
| | | CCAS DE LE PORTEL | Poste Animatrice de l'établissement multi-accueil « Arc en ciel I » | 1 000,00 € |
| | | VILLE DE LE PORTEL | Poste Animateur des personnes âgées du Foyer Léon Gournay | 1 000,00 € |
| | | VILLE DE LE PORTEL | Poste Agent de convivialité | 1 000,00 € |
| | | VILLE DE LE PORTEL | Poste Médiateur auprès des personnes âgées | 2 000,00 € |
| | | VILLE DE LE PORTEL | Poste Médiateur culturel | 2 000,00 € |
| | | VILLE DE LE PORTEL | Poste Médiateur jeunesse | 2 000,00 € |
| | | VILLE DE LE PORTEL | Poste Médiateur sportif | 2 000,00 € |
| 70 | 657430 | MISSION LOCALE | Comité Local pour le Logement autonome des jeunes (CLLJ) – Solde 2011 | 10 000,00 € |
| 812 | 65734101 | COMMUNES MEMBRES | Collecte sélective des déchets verts 2012 | 60 000,00 € |
| 820 | 65735802 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES/SAMER | Ingénierie Pays 2010 | 12 100,00 € |
| | | COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES/SAMER | Ingénierie Pays 2011 | 12 100,00 € |
| | 65735804 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS | Etude Paysades 2010 | 5 500,00 € |
| | 65735809 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS | Bilan Carbone 2011 | 19 886,49 € |
| | 6574 | LE FORT DE LA CRECHE | FLIP 2011 – Installation du canon du chacal (SOLDE) | 1 250,00 € |
| | | ACTISHOP | FLIP 2011 – Création d'un jardin floral et fruitier (SOLDE) | 1 500,00 € |
| PAUSE SOLIDARITE | | FLIP 2011 – Création d'une épicerie solidaire à Samer (SOLDE) | 1 500,00 € | |
| 90 | 65737 | CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE | Organisation du salon « Le mois de la création d'entreprises » Salon 2010 | 3 000,00 € |
| | | CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE | Organisation du salon « Entreprendre en côte d'Opale » Salon 2011 | 3 000,00 € |
| | 6574 | SYNDICAT DES PISCICULTEURS ET SALMONICULTEURS DU NORD | Organisation des rencontres de l'aquaculture – les 12-13-14 mai 2011 (SOLDE) | 5 000,00 € |

FINANCES
30/30-06-2012

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES
(FPIC) – VOTE DE CRITERES DEROGATOIRES

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

La loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation dit « horizontal » destiné à opérer une redistribution des richesses entre collectivités, des plus favorisées vers celles qui le sont moins.

Les articles L2336-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les conditions de prélèvement et de reversement au sein du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), tant au niveau national que local.

Sur la base des calculs effectués par les services de l'Etat, notre territoire serait bénéficiaire en 2012, d'une enveloppe de 667.245 €.

Cette enveloppe fait l'objet d'une double répartition :

- il s'agit d'abord de déterminer ce que la CAB conserve et ce qu'elle alloue aux communes membres,
- ensuite, il convient de répartir l'enveloppe destinée aux communes.

La loi prévoit un critère de répartition à ces deux niveaux de redistribution en fonction de la contribution de chaque collectivité au potentiel fiscal agrégé, critère de base de redistribution du FPIC.

Dans ce cas, aucune délibération de la CAB n'est nécessaire.

Nous avons joint en annexe les notifications de montants selon les critères de droit commun.

Des critères dérogatoires peuvent être adoptés par le conseil communautaire :

- soit à la majorité des 2/3 pour les deux niveaux de redistribution :
 - * pour la répartition de l'enveloppe entre la CAB et ses communes membres : les élus ne peuvent alors décider de répartir l'enveloppe qu'en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF)
 - * pour la redistribution entre communes : ces critères doivent tenir compte de l'écart de revenu par habitant, de l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier ou peuvent intégrer d'autres critères ;
- soit à l'unanimité du Conseil communautaire, sur des critères choisis totalement librement pour les deux niveaux de redistribution.

S'agissant de la répartition entre CAB et communes, le critère de droit commun (la contribution de la CAB et des communes au potentiel financier agrégé) n'intègre pas les attributions de compensations que verse la CAB et a fortiori celles que reçoivent les communes. De ce fait, le poids fiscal de l'intercommunalité est quelque peu surévalué sur le territoire, ce qui n'est pas le cas

si on applique une répartition dérogatoire au coefficient d'intégration fiscal (CIF).

Considérant par ailleurs que les communes sont l'échelon de proximité avec les habitants, et qu'il semble pertinent qu'un mécanisme de solidarité bénéficie avant tout aux communes dont les habitants sont les moins fortunés, il est proposé d'augmenter l'enveloppe destinée aux communes par l'application du critère CIF, afin de renforcer les effets redistributifs du FPIC.

Les simulations jointes en annexe sont celles que donnerait la répartition dérogatoire pour la redistribution entre la CAB et ses communes membres d'une part et d'autre part pour la répartition entre communes.

S'agissant de la répartition entre communes, le critère de droit commun, basé sur la population et sur la contribution relative de la commune au potentiel fiscal agrégé, présente l'avantage de prendre en compte la richesse de chacune des communes. Toutefois, la richesse fiscale potentielle qu'est censé traduire ce critère de droit commun est biaisé par le fait :

- qu'il intègre une partie des bases de CFE sur la commune alors que cette taxe a été intégralement transférée à la CAB
- qu'il ne prend pas en compte le retour historique de produits de TP que percevaient les communes avant l'adoption de la TPU.

De surcroît, ce critère de droit commun est peu révélateur des charges communales et de la capacité contributive des ménages.

Il peut donc être pertinent d'envisager l'adoption de critères dérogatoires qui sont d'ailleurs utilisés dans la répartition du FPIC au niveau national. On pourrait ainsi répartir l'enveloppe communale en fonction de la population DGF de chacune des communes, pondérée de la manière suivante :

- **pour 60 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de la commune** par rapport au revenu moyen de la CAB (revenus par habitant moyen dans les communes de la CAB / revenus par habitant de la commune). Une commune ayant un revenu moyen inférieur à la moyenne, se verrait appliquer un coefficient supérieur à 1 qui majorerait sa population et donc son droit de tirage à l'enveloppe FPIC.
- **pour 20 % en fonction de la richesse fiscale potentielle des communes** : il s'agirait d'appliquer à la population DGF, un coefficient résultant du rapport entre potentiel financier moyen des communes de la CAB par habitant et le potentiel financier de la commune par habitant. Afin de neutraliser les effets des transferts successifs de compétences à la CAB, il serait proposé de substituer, dans le calcul du potentiel financier, l'attribution de compensation historique de chaque commune à l'attribution de compensation courante. En effet, au gré des transferts les ressources communales, les attributions de compensation ont été atténuées mais en proportion des charges transférées à la CAB, elles ne se sont donc pas traduites par une véritable diminution des moyens communaux. Un coefficient supérieur à 1 signifierait que la commune est moins riche que la moyenne, cette dernière verrait donc sa population majorée.
- **pour 20 % en fonction du rapport d'effort fiscal communal** à la moyenne de l'effort fiscal des communes de la CAB. La commune dont l'effort fiscal serait supérieur à la moyenne aurait un coefficient supérieur à 1 qui aurait pour effet de majorer la population communale et donc son droit de tirage sur le FPIC.

Les simulations sur ces critères sont jointes en annexe, et ont pour effet de renforcer les effets de solidarité dans la redistribution entre communes. Il faut d'ailleurs noter que ces critères dérogatoires comme leur pondération correspondent aux critères utilisés au niveau national pour la redistribution du FPIC.

Les critères proposés supposent que le conseil se prononce à la majorité des 2/3.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'adopter des critères dérogatoires pour le FPIC tels que présentés ci-dessus à la majorité des 2/3 des membres.**
- **d'autoriser le Président :**
 - **à dresser chaque année le tableau des attributions de la CAB et de chacune des communes membres selon ces critères ;**
 - **à notifier ce tableau au représentant de l'Etat dans le Département.**

Monsieur Jacques LANNOY s'abstient sur cette délibération.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 53 | 0 | 1 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

FINANCES 31/30-06-2012

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) : MODIFICATION DES CRITERES DE REPARTITION

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

La DSC a fait l'objet de discussions à la création de la Communauté d'agglomération et des critères ont été adoptés, ils ont été modifiés pour la dernière fois en 2002.

La création du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) permet de mettre fin à ce gel. Il semble en effet logique d'étendre les critères dérogatoires votés pour le FPIC à la DSC.

Pour certaines communes, cette modification des critères de redistribution peut avoir des effets négatifs sur la DSC allouée en 2012. Il serait donc proposé d'appliquer un dispositif transitoire permettant de veiller que pour 2012 et les années suivantes, aucune commune ne perde globalement en dotation quand on additionne la DSC historique et le FPIC de l'année.

Les critères seraient donc les suivants : on pourrait répartir l'enveloppe DSC en fonction de la population DGF de chacune des communes, pondérée de la manière suivante :

- **pour 60 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de la commune** par rapport au revenu moyen de la CAB (revenus par habitant moyen dans les communes de la CAB / revenus par habitant de la commune). Une commune ayant un revenu moyen inférieur à la moyenne, se verrait appliquer un coefficient supérieur à 1 qui majorerait sa population et donc son droit de tirage à l'enveloppe FPIC.
- **pour 20 % en fonction de la richesse fiscale potentielle des communes** : il s'agirait d'appliquer à la population DGF, un coefficient résultant du rapport entre potentiel financier moyen des communes de la CAB par habitant et le potentiel financier de la commune par habitant. Afin de neutraliser les effets des transferts successifs de compétences à la CAB, il serait proposé de substituer, dans le calcul du potentiel financier, l'attribution de compensation historique de chaque commune à l'attribution de compensation courante. En effet, au gré des transferts les ressources communales, les attributions de compensation ont été atténuées mais en proportion des charges transférées à la CAB, elles ne se sont donc pas traduites par une véritable diminution des moyens communaux. Un coefficient supérieur à 1 signifierait que la commune est moins riche que la moyenne, cette dernière verrait donc sa population majorée, ce qui augmenterait d'autant sa dotation.
- **pour 20 % en fonction d'effort fiscal communal** rapporté à la moyenne de l'effort fiscal des communes de la CAB. Les communes dont l'effort fiscal serait supérieur à la moyenne auraient un coefficient supérieur à 1, ce qui aurait pour effet de majorer la population communale et donc leur droit de tirage sur le FPIC.

La simulation de la DSC corrigée avec le FPIC est jointe en annexe, avec un mécanisme progressif de transition. Le dispositif de transition a vocation à disparaître en fonction de la progression de l'enveloppe FPIC dont pourrait bénéficier le territoire.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL**

DECIDE

- d'adopter à la DSC les mêmes critères dérogatoires que ceux adoptés pour le FPIC ;
- d'appliquer un dispositif transitoire afin qu'aucune commune ne perde globalement en dotation par l'addition de la DSC historique et du FPIC de l'année.

Monsieur Jacques LANNOY s'abstient sur cette délibération.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 53 | 0 | 1 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

RESSOURCES HUMAINES
N°32/30-06-2012
AVANCEMENT ECHELON SPECIAL CATEGORIE C
DEFINITION DU TAUX DE PROMOTION

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre GOBERT, Vice-Président en charge du personnel, Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, Directeur Général des Services, expose :

Les taux d'avancement de grade permettant de déterminer annuellement, par cadre d'emplois, le nombre maximum d'agents de la CAB pouvant être promus, ont été fixés par délibération du 20 juin 2007.

Le décret du 23 avril 2012 fixe des règles similaires à celles applicables à l'avancement de grade pour l'accès à un échelon spécial de fin de carrière de tous les fonctionnaires territoriaux de la catégorie C appartenant à l'échelle 6 de rémunération. Désormais, l'inscription au tableau d'avancement établi au choix après avis de la commission administrative paritaire conditionne l'accès à cet échelon spécial pour toutes les filières, hormis la filière technique.

De ce fait, un taux appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promus (ratio promus / promouvables), doit être fixé par l'organe délibérant de la collectivité après avis du comité technique paritaire compétent, conformément à l'article 78-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il convient donc de fixer le taux d'avancement à l'échelon spécial de la catégorie C.

Suite à l'avis du CTP du 14 juin 2012, il est proposé de fixer ce taux à 100 % (cf. annexe) à compter du 1er juillet 2012, l'opportunité d'avancement étant laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale, en fonction notamment du poste occupé dans la collectivité et de la manière de servir de l'agent.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- de valider dans ces conditions à compter du 1er juillet 2012 la modification du tableau définissant les taux annuels d'avancement de grade et d'échelon spécial (cf. annexe).

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

AVANCEMENT DE GRADE ET D'ECHELON SPECIAL : DEFINITION DES TAUX DE PROMOTION - Annexe à la délibération du 28 juin 2012

| Grade d'avancement | | Taux de promotion maximum définis selon la voie d'accès au grade supérieur (*) | |
|--|--|--|----------------------|
| | | Au choix | Examen professionnel |
| Catégorie A | Filière administrative | | |
| | Administrateur hors classe | 100% | Sans objet |
| | Directeur | 100% | Sans objet |
| | Attaché principal | 100% | 100% |
| | Filière culturelle | | |
| | Professeur d'enseignement artistique hors classe | 100% | Sans objet |
| | Filière sportive | | |
| | Conseiller principal de 1ère classe des activités physiques et sportives | 100% | Sans objet |
| | Conseiller principal de 2ème classe des activités physiques et sportives | 100% | 100% |
| | Filière technique | | |
| | Ingénieur en chef de classe exceptionnelle | 100% | Sans objet |
| | Ingénieur en chef de classe normale | 100% | 100% |
| Ingénieur principal | 100% | Sans objet | |
| Catégorie B | Filière administrative | | |
| | Rédacteur en Chef | 100% | 100% |
| | Rédacteur principal | 100% | Sans objet |
| | Filière Animation | | |
| | Animateur principal de 1ère classe | 100% | 100% |
| | Animateur principal de 2nde classe | 100% | 100% |
| | Filière sportive | | |
| | Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe | 100% | 100% |
| | Educateurs territorial des activités physiques et sportives principal de 2nde classe | 100% | 100% |
| | Filière technique | | |
| | Technicien principal de 1ère classe | 100% | 100% |
| | Technicien principal de 2nde classe | 100% | 100% |
| Catégorie C | Filière administrative | | |
| | Adjoint administratif principal de 1ère classe | 100% | Sans objet |
| | Adjoint administratif principal de 2ème classe | 100% | Sans objet |
| | Adjoint administratif de 1ère classe | 100% | 100% |
| | Adjoint administratif principal de 1ère classe – Échelon spécial | 100% | Sans objet |
| | Filière Animation | | |
| | Adjoint d'animation principal de 1ère classe | 100% | Sans objet |
| | Adjoint d'animation principal de 2ème classe | 100% | Sans objet |
| | Adjoint d'animation de 1ère classe | 100% | 100% |
| | Adjoint d'animation principal de 1ère classe – Échelon spécial | 100% | Sans objet |
| | Filière technique | | |
| | Agent de maîtrise principal | 100% | Sans objet |
| Adjoint technique principal de 1ère classe | 100% | Sans objet | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | 100% | Sans objet | |
| Adjoint technique de 1ère classe | 100% | 100% | |

(*) Taux applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade ou d'échelon spécial

"Sans objet" Modalité d'avancement qui n'est pas prévu par les textes

ADMINISTRATION GENERALE
N°33/30-06-2012
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM)
PRESTATIONS FUNERAIRES INTERCOMMUNALES (PFI) DU BOULONNAIS
PRISES DE PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA FUTURE
SEM FUNERAIRE MONTPELLIER AGGLOMERATION

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

Le 4 février 2011, la SEM PFI du BOULONNAIS a été créée grâce, entre autres, à la participation à son capital social des SEM des services funéraires des villes et agglomérations de Grenoble, Saintes et Tours. La SEM PFI du Boulonnais a ainsi inauguré en France, le principe d'échange d'actions entre SEM de services funéraires, modèle maintenant reproduit par ailleurs.

Cette action va dans le sens de la mise en place d'un réseau d'entreprises publiques locales funéraires unies par des liens institutionnels et par des valeurs éthiques partagées, favorisant l'échange de compétences et de savoir-faire dans le domaine funéraire, mais aussi dans celui du management d'entreprise.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Montpellier qui a décidé de créer une SEM Funéraire, candidate à la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de son pôle funéraire public (pompes funèbres, chambre funéraire et crématorium) de Grammont, vient de solliciter une souscription symbolique à son capital par différentes SEM de Services Funéraires dont la SEM PFI du Boulonnais.

La SEM PFI du Boulonnais est favorable à la souscription de deux actions à 500 euros l'une au capital de la SEM Funéraire de Montpellier Agglomération qui est fixé à 800.000 euros.

L'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que toute prise de participation d'une SEM locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales.

Ainsi, convient-il d'autoriser la SEM PFI du Boulonnais, dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est actionnaire à hauteur de 85 %, de participer au capital de la SEM Funéraire de Montpellier Agglomération, sous réserve de la parfaite constitution de celle-ci, par la souscription de deux actions d'une valeur nominale de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'autoriser la SEM PFI du Boulonnais à participer au capital de la SEM Funéraire de Montpellier Agglomération, sous réserve de la parfaite constitution de celle-ci, par la souscription de deux actions d'une valeur nominale de 500 euros.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

ADMINISTRATION GENERALE
N°34/30-06-2012
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM)
PRESTATIONS FUNERAIRES INTERCOMMUNALES (PFI) DU BOULONNAIS
MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

Les SEM de services funéraires ont décidé de constituer un réseau d'entreprises unies par des liens institutionnels en organisant le croisement d'actionnariat.

Cette action va dans le sens de la mise en place d'un réseau d'entreprises publiques locales funéraires unies par des valeurs éthiques partagées, favorisant l'échange de compétences et de savoir-faire dans le domaine funéraire, mais aussi dans celui du management d'entreprise.

Ce mouvement inauguré à l'occasion de la création de la SEM PFI du Boulonnais s'accroît sur le territoire national.

Dans ce cadre, la SEM des Pompes Funèbres Occitanes (PFO) de Béziers souhaite devenir actionnaire de la SEM PFI du Boulonnais.

Le Conseil d'administration de la SEM PFI du Boulonnais devra prochainement décidé d'agréer la SEM PFO de Béziers comme nouvel actionnaire, au titre de l'acquisition d'une action de la SEM PFI du Boulonnais par cette dernière au prix de 100 euros cédée par la société Mutac, actionnaire du collège privé de la SEM PFI du Boulonnais, sous réserve de l'agrément de la collectivité administrateur.

A ce titre, la SEM PFI du Boulonnais a saisi pour accord la CAB, administrateur de la SEM, en vue de la faire délibérer préalablement à la modification de la composition de son capital, en application des dispositions de l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes desquelles *«A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. »*.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- de bien vouloir autoriser la modification de la composition du capital de la SEM PFI du Boulonnais résultant de la cession d'une action par la Société Mutac à la SEM PFO de Béziers au prix de 100 €.

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

ADMINISTRATION GENERALE
35/30-06-2012
RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES DU NORD PAS DE CALAIS SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

Conformément à l'article L. 243-5, 5^{ème} alinéa du code des juridictions financières : *le rapport d'observation est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou d'un établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.*

LES MEMBRES DU CONSEIL ONT PRIS ACTE DE CE RAPPORT.

ADMINISTRATION GENERALE

36/30-06-2012

PUBLICITE DES ARRETES ET DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

- par décision en date du 29 mars 2012, le Président décide la signature d'une convention d'hébergement et de services avec la société «Construction Concept Littoral » l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable l'atelier n°18 situé dans la pépinière d'entreprises Créamanche ;
- par décision en date du 29 mars 2012, le Président décide la signature d'une convention d'hébergement et de services avec la société COMOPALE l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable le bureau n°6 situé dans la pépinière d'entreprises Créamanche ;
- par décision en date du 30 mars 2012, le Président décide de confier l'impression des documents touristiques à la société L'ARTESIENNE pour un montant maximal de 50 000 € HT ;
- par décision en date du 30 mars 2012, le Président décide de renouveler l'adhésion à ATOUT FRANCE pour un montant global annuel de 3 289 € TTC ;
- par décision en date du 02 avril 2012, le Président institue une sous-régie de recettes pour la revente de composteurs individuels sur la commune de Baincthun ;
- par décision en date du 04 avril 2012, le Président institue une sous-régie de recettes pour la revente de composteurs individuels sur la commune d'Hesdigneul-lès-Boulogne ;
- par décision en date du 04 avril 2012, le Président décide la passation d'un marché subséquent pour le lot 1 : papier pour reprographie avec la société INAPA pour un montant estimatif minimum de 1 000 € et maximum de 5 000 € pour 4 ans ; et pour le lot 2 : papier spécifique avec la société PAPYRUS pour un montant estimatif minimum de 300€ et maximum de 2 600 € ;
- par décision en date du 05 avril 2012, le Président décide la passation d'un avenant à la décision du 24 février 2012 pour la location d'un véhicule Renault Mégane immatriculé 7246 YP 62 modifiant le montant du loyer mensuel conclu pour un montant de 514,31 € TTC et non de 547,42 € TTC ;
- par arrêté en date du 06 avril 2012, le Président procède à une enquête publique sur les projets de modification des Plans Locaux d'Urbanisme de Boulogne-sur-Mer, Hesdin l'Abbé, Outreau, Wimereux, Wimille, Le Portel et Isques du 19 avril au 21 mai 2012 inclus ; Monsieur Serge THELIEZ assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur ;

- par décision en date du 06 avril 2012, le Président décide la passation d'un marché subséquent n°2 avec la société LBS pour le lot 1 : mobilier de bureau et avec la société EDIBURO pour le lot 2 : petits équipements pour un montant respectif de 2 486 € HT et 1 391,31 € HT ;
- par décision en date du 13 avril 2012, le Président décide la signature d'un avenant à la convention d'occupation et de services avec la société AIRSPIRE l'autorisant à proroger jusqu'au 31 juillet 2012 à titre précaire et révocable, la durée d'occupation de l'atelier n°8 situé dans la pépinière d'entreprises Créamanche ;
- par décision en date du 17 avril 2012, le Président précise que la résiliation avec la société OFFICEXPRESS concerne uniquement le marché subséquent n°2011/901 du lot 1 de l'accord-cadre ;
- par décision en date du 30 avril 2012, le Président décide la signature d'une convention autorisant le Comité Départemental d'Escrime d'intervenir auprès de jeunes de l'agglomération ;
- par décision en date du 30 avril 2012, le Président décide la signature d'une convention d'hébergement avec la société Expertise et Conseil Nord Littoral « ECNL » l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable le bureau n°14 situé dans la pépinière d'entreprises Créamanche ;
- par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres dont la participation présente un intérêt particulier, Madame Nathalie THIEULEUX, Déléguée Régionale au Tourisme, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;
- par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres ayant la qualité de maître d'oeuvre, Monsieur Hubert MAES ,architecte DPLG au Cabinet MAES, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;
- par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres ayant la qualité de maître d'oeuvre, Monsieur Pierre GILBERT, architecte DPLG au Cabinet d'architecture ZIG-ZAG, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;
- par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membre ayant la qualité de maître d'oeuvre, Monsieur Jérôme DE ALZUA, architecte DPLG à Lille, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;
- par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres ayant la qualité de maître d'oeuvre, Monsieur Jean CHABANNE, architecte, pour la constitution du

jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;

➤ par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres ayant une qualité de maître d'oeuvre, Monsieur Pierre MONROY, architecte, Atelier d'architecture IDEA, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;

➤ par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres ayant la qualité de maître d'oeuvre, Monsieur Bertrand KLEIN, architecte, membre du GIE ARIETUR, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;

➤ par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres dont la participation présente un intérêt particulier, Monsieur Guy LENGAGNE, Président du Centre National de la Mer, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;

➤ par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres dont la participation présente un intérêt particulier, Madame Paulette JULIEN PEUVION, Conseillère Régionale au Conseil Régional, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;

➤ par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres dont la participation présente un intérêt particulier, Monsieur Olivier BARBARIN, Conseil Régional au Conseil Régional, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;

➤ par arrêté en date du 30 avril 2012, le Président désigne en tant que membres dont la participation présente un intérêt particulier, Monsieur Dominique DUPILET, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, pour la constitution du jury dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer ;

➤ par décision en date du 30 avril 2012, le Président décide la passation d'un marché négocié avec la société ELLIPSE pour l'exploitation du complexe Piscine-Patinoire « Hélicéa » du 1er mai 2012 au 31 mai 2012 ;

➤ par décision en date du 24 avril 2012, le Président décide d'instituer une régie de recettes pour la Piscine-Patinoire « HELICEA » auprès du Service des Sports de la CAB pour la période du 1er mai au 31 octobre 2012. Cette régie est installée à la Piscine-Patinoire situé Rue Mont Joie à Saint-Martin. Le montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 35 000 € ;

➤ par décision en date du 03 mai 2012, le Président décide la passation d'un marché

subséquent avec la société MEDIAPLUS pour la fourniture de cartouches d'encre pour imprimantes pour un montant minimum de 2 500 € HT et de 16 250 € HT maximum ;

- par décision en date du 07 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat sous forme de marché à procédure adaptée avec le Maître d'oeuvre ARIETUR Monsieur Bertrand KLEIN pour un montant de 36 800 € HT ;
- par décision en date du 07 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat sous forme de marché à procédure adaptée pour « HELICEA – Maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de gros entretien du clos et couvert et des éléments de gros œuvre, aux travaux d'économie d'énergie, aux travaux d'accessibilité du complexe aux personnes handicapées » avec la société FEREST ING pour un montant de 21 955 € HT ;
- par décision en date du 07 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat sous forme de marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'oeuvre – Aires d'accueils des Gens du Voyage Outreau et Saint-Martin Boulogne – Travaux de grosses réparations avec la société SOMECOB pour un montant de 22 400 € HT ;
- par décision en date du 07 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat sous forme de marché à procédure adaptée pour la Maîtrise d'oeuvre – Accessibilité des services de transports collectifs aux personnes à mobilité réduite avec la société B&R Ingénierie pour un montant de 16 416 € HT ;
- par décision en date du 07 mai 2012, le Président décide de contracter auprès du Crédit Foncier un emprunt d'un montant de 2 700 000 € ;
- par décision en date du 10 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat « abonnement de maintenance et de support » permettant la mise en œuvre et l'exploitation de l'application libre métier WEB DELIB avec la société API pour un montant annuel total de 2 677,66 € HT ;
- par décision en date du 14 mai 2012, le Président décide la création d'une sous régie de recette pour la revente de composteurs individuels sur la commune de Saint-Léonard ;
- par décision en date du 16 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat de location d'un chariot élévateur pour le parc scénique de la CAB avec la société SALTI pour un montant de 22 968 € HT et une durée de 36 mois ;
- par décision en date du 16 mai 2012, le Président décide la signature d'une convention d'occupation du restaurant HELICEA avec la société GAST pour une durée de un mois du 01/05/2012 au 31/05/2012 ;
- par décision en date du 21 mai 2012, le Président décide la signature de l'avenant n°3 à la convention d'occupation de la société SNEF l'autorisant à prolonger son hébergement dans l'atelier n°1 de l'hôtel d'entreprises situé sur le parc d'activités de la Liane jusqu'au 30

avril 2014 ;

- par décision en date du 22 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat sous forme de marché à procédure adaptée avec le cabinet GINGER pour un montant de 20 363 € HT ;
- par décision en date du 22 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat sous forme de marché à procédure adaptée avec le cabinet ALPINE ENERGIE pour la construction d'un réservoir d'eau potable à Isques. Ce marché est conclu pour un montant de 3 250 € hors taxes et d'une durée de 2 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux ;
- par décision en date du 22 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat sous forme de marché à procédure adaptée avec le cabinet ALPINE ENERGIE pour l'extension de la station d'épuration de Wimille-Wimereux. Ce marché est conclu pour un montant de 5 700 € hors taxes et d'une durée de 2 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux ;
- par décision en date du 22 mai 2012, le Président décide la passation d'un marché subséquent n°2 pour la fourniture de sièges et fauteuils avec la société BURODIFF pour un montant de 2 664 € HT ;
- par décision en date du 25 mai 2012, le Président décide la vente de 5 bennes amovibles réformées de déchetteries à la S.A.R.L Hardy pour un montant TTC de 2 600 € ;
- par décision en date du 29 mai 2012, le Président décide la passation d'un contrat de location / maintenance avec la société NEOPOST pour deux machines à affranchir, une machine de mise sous plis et d'un ouvre-lettre pour une durée de 4 ans et pour un montant annuel de 4 608 € HT ;
- par décision en date du 01 juin 2012, le Président décide l'exonération de loyer de la société AZ KARTOUCH à compter du 1er mars 2012 et jusqu'à son départ au plus tard le 31 décembre 2012, suite à un sinistre intervenu en février 2012 et la décision de ne pas exécuter de travaux de réparations dans la mesure où les bâtiments sont amenés à être détruits ;
- par arrêté réglementaire en date du 01 juin 2012, le Président décide la mise à l'enquête publique des projets de Révisions des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Nesles, Saint-Léonard et Baincthun du 18 juin 2012 au 18 juillet 2012. Monsieur Emile HAGNERE assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur ;
- par décision en date du 07 juin 2012, le Président décide la passation d'un contrat sous forme de marché à procédure adaptée pour le marché de remplacement des bavettes de rejet d'eau – Garromanche Bâtiment Christophe Colomb avec la société EPMI pour un montant de 19 845 € HT ;

- par décision en date du 08 juin 2012, le Président décide de déléguer le droit de préemption à Habitat du Littoral sur le bien cadastré XM 131 ;
- par arrêté en date du 11 juin 2012, le Président établit la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour la construction de l'extension et la restructuration du Centre National de la Mer ;
- par décision en date du 13 juin 2012, le Président décide la répartition de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 8 000 000 € comme suit :
 - Budget Centre National de la Mer : 3 800 000 € soit 47,5 % ;
 - Budget Economique : 3 050 000 € soit 38,125 % ;
 - Budget Transports : 1 150 000 € soit 14,375 %

LES MEMBRES DU CONSEIL ONT PRIS ACTE DE CETTE PUBLICITE

ADMINISTRATION GENERALE
37/30-06-2012
PUBLICITE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI

- 1 Économie sociale et solidaire – appel à projets économie solidaire 2012 – accompagner l'émergence et le développement des structures. *Adoptée à l'unanimité.*
- 2 Économie sociale et solidaire – appel à projets économie solidaire 2012 – encourager les démarches locales de communication. *Adoptée à l'unanimité.*
- 3 Économie sociale et solidaire – étude monnaie locale et demandes de subvention. *Adoptée à l'unanimité.*
- 4 Stratégie territoriale de sécurité – appel à projets prévention de la délinquance – programmation 2012. *Adoptée à l'unanimité.*
- 5 Stratégie territoriale de sécurité – chantiers jeunes citoyens 2012. *Adoptée à l'unanimité.*

**HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN,
DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE L'HABITAT
ET DES GENS DU VOYAGE**

- 6 Logement privé - Aides communautaires – programmation 2012. *Adoptée à l'unanimité.*

**RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES
(PAYS BOULONNAIS – SCOT – SMCO - NAUSICAA)**

- 7 Actions dans le cadre du fonds local d'initiatives Pays 2012 . *Adoptée à l'unanimité.*

**POLITIQUE FONCIÈRE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE NATUREL.**

- 8 Aréna – reconduction de l'opération « objectif nature ». *Adoptée à l'unanimité.*

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE,
SANTÉ ET CRÉMATORIUM**

- 9 Réponses à l'appel à projets santé 2012 . *Adoptée à l'unanimité.*

CULTURE

- 10 Tarification du conservatoire du Boulonnais – modification. *Adoptée à l'unanimité.*

SPORT

- 11 Demandes de subventions – sports de haut niveau. *Adoptée à l'unanimité.*
- 12 Demandes de subventions – sports d'eau. *Adoptée à l'unanimité.*
- 13 Demande de subvention – aide forfaitaire à un sportif de haut niveau licencié hors agglomération. *Adoptée à l'unanimité.*

TRANSPORTS

- 14 Journée du transport public - adoption du tarif à 1 euro. *Adoptée à l'unanimité.*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMMUNICATION
ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 15 Aides aux entreprises – dispositif d'aide au développement – versement d'une subvention à la société comptoirs océaniques. *Adoptée à l'unanimité.*
- 16 Affectation de la subvention CAB aux projets du pôle AQUIMER. *Adoptée à l'unanimité.*
- 17 Parc d'activités de la liane – Vente de la cellule n° 6 du bâtiment Blériot à la SCI A 2002. *Adoptée à l'unanimité.*
- 18 Subvention à l'association IROMIGUY -OCEANS. *Adoptée à l'unanimité.*

CULTURE

- 19 Festival POULPAPHONE – demande de subvention Conseil Régional. *Adoptée à l'unanimité.*
- 20 Semaines de la danse – demande de subvention Conseil Régional. *Adoptée à l'unanimité.*

LES MEMBRES DU CONSEIL ONT PRIS ACTE DE CETTE PUBLICITE

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI

N°38/30-06-2012

EMPLOI/ANTENNE BOULONNAISE DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE CÔTE D'OPALE/SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

L'emploi est au cœur des préoccupations de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dont les interventions s'adressent à la fois aux entreprises et aux personnes à la recherche d'une solution professionnelle.

L'École de la Deuxième Chance a pour objet de favoriser l'accès à l'emploi durable des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. L'alternance est au cœur de l'approche pédagogique : remise à niveau, techniques de recherche d'emploi et périodes en entreprises. Les jeunes qui ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle peuvent ainsi trouver leur voie, construire leur projet professionnel en lien avec leurs encadrants et les représentants du monde économique présents à toutes les étapes de leurs parcours.

C'est un dispositif qui a rencontré un vif succès dans les territoires (7 800 stagiaires sur 63 sites implantés dans 14 régions et 33 départements) et qui a fait ses preuves (plus de 60 % d'accès à l'emploi durable et à la formation qualifiante). Cela a grandement motivé la réflexion et la mobilisation pour une école de la deuxième chance dans le Boulonnais. C'est en phase avec la priorité locale accordée à l'emploi des jeunes et la volonté d'associer les entreprises aux politiques locales menées en faveur de l'emploi.

Avec l'accord et le soutien du Conseil Régional et de l'État, principaux cofinanceurs, ce projet verra le jour en novembre 2012 sous la forme d'une antenne qui sera portée juridiquement par l'association dunkerquoise *Entreprendre Ensemble* en charge de l'École de la deuxième chance Côte d'Opale. Pour autant, il s'agit d'un projet local dont la gouvernance sera adaptée en conséquence (comité de pilotage *ad hoc*, ...) et qui doit s'inscrire dans la dynamique locale en matière d'emploi (Maison de l'emploi et de la Formation du Boulonnais, Mission Locale du Pays boulonnais, ...).

L'antenne boulonnaise accueillera potentiellement 90 jeunes du bassin d'emploi du Boulonnais dans des locaux qui sont mis à disposition par la ville de Boulogne-sur-Mer (école Deseille en frange du quartier du Chemin vert) et qui nécessitent des travaux d'adaptation pour répondre au cahier des charges des écoles de la deuxième chance. Le budget prévisionnel « investissement » reprend aussi les équipements pédagogiques inhérents à toute école de la deuxième chance :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|------------------------------|-----------|---------------------------|-----------|
| Informatique et audio-visuel | 46 499 € | Conseil Régional | 68 312 € |
| | | CAB | 10 000 € |
| Mobilier | 36 684 € | Ville de Boulogne-sur-Mer | 30 000 € |
| Aménagements locaux | 80 000 € | Autres (fondations, ...) | 54 871 € |
| TOTAL | 163 183 € | TOTAL | 163 183 € |

Sous réserve des crédits disponibles, cette subvention d'équipement de 10 000 € est appelée à être complétée par une subvention de fonctionnement de la CAB plus conséquente qui fera l'objet d'une décision ultérieure du Conseil.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

DECIDE

- **d'approuver l'implication de la CAB dans la création d'une antenne boulonnaise de l'école de la deuxième chance ;**
- **d'approuver la subvention d'équipement de 10 000 €;**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière correspondante.**

| VOTES | | |
|------------------------------|----------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 54 | 0 | 0 |
| ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |